

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.7
3 octobre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 7e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 27 septembre 1988, à 15 heures

Président: M. PEJIC (Yougoslavie)
(Vice-Président)

puis M. MEZA (El Salvador)
(Vice-Président)

Débat général [9J] (suite)

Déclarations de :

M. Papoulias (Grèce)
M. Andersson (Suède)
M. Palm (Burkina Faso)
M. Cordovez (Equateur)
M. Escheikh (Tunisie)
M. Yaqub-Khan (Pakistan)
M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. péjic (Yougoslavie), Vice-président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. PAPOULIAS (Grèce) (parle en grec; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je souhaite avant tout exprimer mes plus sincères félicitations au Président à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite également exprimer la profonde gratitude de la Communauté au président sortant pour la façon dont il a mené les délibérations de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Les 12 Etats membres de la Communauté européenne souhaitent rendre hommage au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour les efforts inlassables et résolus qu'il a déployés afin de trouver des solutions aux problèmes auxquels fait face la communauté internationale. Nous sommes heureux de constater que dans un grand nombre de cas ces efforts ont eu des résultats positifs. "

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre dans un climat marqué par des événements positifs et encourageants. Les relations Est-Ouest ont connu une évolution favorable, dont les réunions au sommet des dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique sont un des meilleurs exemples.

M. Papoulias (Grèce)

Un accord important sur la limitation et le contrôle des armements qui prévoit la destruction d'armes nucléaires a été conclu. Le Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à courte portée (FNI) intervenu entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique, qui prévoit pour la première fois la destruction de toute une catégorie d'armes, est un jalon dans l'histoire des relations Est-Ouest et a frayé la voie à de nouveaux progrès dans d'autres domaines du contrôle des armements et du désarmement. Cette initiative a reçu le plein appui des Douze. Des progrès considérables ont été faits vers le règlement pacifique de certains des conflits majeurs affectant la communauté mondiale. Le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan est en cours, un cessez-le-feu est intervenu dans le Golfe, les conflits au Cameroun et en Angola semblent moins réfractaires à une solution que l'année dernière. Les Douze, qui ont contribué activement à cette atmosphère, ne peuvent que s'en réjouir.

Cependant, de graves problèmes demeurent sans solution et de nouveaux défis se profilent à l'horizon et exigeront des efforts persistants de la part de tous les membres de la communauté internationale. Aussi, il est essentiel que nous poursuivions nos efforts, convaincus que c'est dans un esprit de réalisme croissant, de coopération et de dialogue que les problèmes qui nous préoccupent trouveront les solutions qui s'imposent. Les Nations Unies sont et doivent demeurer les défenseurs de cet esprit.

C'est avec une grande satisfaction que les Douze ont constaté le rôle accru de l'Organisation ainsi que les progrès qu'elle a réalisés ces derniers mois. C'est un signe encourageant du renforcement du respect pour les principes consacrés par la Charte, qui constitue la meilleure base pour assurer la paix mondiale, et pour promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le progrès économique, culturel et social, tout particulièrement cette année, alors que nous célébrons le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous sommes par conséquent résolus à soutenir tous les efforts qui seront faits pour accroître l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et pour rendre plus efficaces les mécanismes existants et les activités des Nations Unies.

Je dois mettre l'accent ici sur un problème qui nous préoccupe tout particulièrement; la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dois-je rappeler la priorité que les Douze attachent à ces questions et l'importance qu'ils attachent à la promotion et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans tous les pays? Dans ce domaine, les activités

M. Papoulias (Grèce)

des Douze s'inspirent des principes exposés dans leur déclaration du 21 juillet 1986, principes qui ont été consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des droits de l'homme et les deux Pactes. Nous espérons que tous les Membres des Nations Unies honoreront les obligations qu'ils ont librement contractées. Nous nous félicitons de tout effort qui serait fait pour renforcer les mécanismes existants, qui ont été créés de façon à assurer que les propos des nations se traduisent en actes.

Cette année, année de la célébration du quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, réaffirmons tous notre attachement à ces principes et à leur application pour un monde meilleur, un monde plus humain.

Les derniers événements politiques ont accru le rôle joué par les Nations Unies dans le règlement des conflits internationaux. Il est cependant paradoxal que notre organisation, et notamment ses opérations de maintien de la paix traversent, la crise financière la plus grave au moment où la confiance dans l'utilité dans ces opérations va croissant. Les Douze se sont efforcés de remplir leurs obligations financières à l'égard des Nations Unies et sont résolus à agir de même dans l'avenir. Nous prions instamment tous les Etats Membres à manifester leur soutien à l'Organisation en s'acquittant de leurs obligations financières intégralement et à temps, conformément à la Charte. Nous espérons que notre volonté de renforcer l'efficacité des Nations Unies sera partagée par tous les Etats Membres.

Nous vivons dans un monde de plus en plus interdépendant dans lequel très peu de problèmes peuvent être réglés par un seul pays. L'existence même de la Communauté européenne, reflète la reconnaissance de ce fait. Il y a un an, mon collègue, le Ministre des affaires étrangères du Danemark, alors Président de la Communauté européenne déclarait qu'avec l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen, la Communauté était entrée dans une nouvelle phase d'étroite collaboration. Je puis ajouter aujourd'hui que la Communauté a entamé une phase de son développement caractérisée par un nouveau dynamisme en matière d'intégration, conjugué avec une nouvelle confiance dans notre avenir commun. Nous avons progressé vers l'objectif qu'est la promotion de l'unité européenne et nous avons contribué ensemble à faire des progrès concrets vers une union européenne. Nous avons accru nos efforts ensemble pour formuler et appliquer une politique étrangère européenne, nous efforçant ainsi de promouvoir la paix et la stabilité en Europe et dans le monde. La Communauté n'est cependant pas une organisation introvertie.

M. Papoulias (Grèce)

Elle s'inspire d'un esprit ouvert de coopération et de participation active aux ~~règlements~~ des problèmes politiques, économiques et sociaux affectant la communauté internationale tout entière.

Les Douze appuient depuis longtemps le processus d'amélioration des relations Est-Ouest et y ont activement contribué. Ils sont déterminés à oeuvrer en ce sens de ~~façon~~ réaliste et constructive. ~~Ils~~ se félicitent non seulement de l'évolution qui a eu cours en Union soviétique et en Europe de l'Est et qui a conduit à une ouverture des systèmes politiques et économiques de ces pays, ~~mais également~~ de la ~~façon~~ dont évolue l'attitude de ces pays vis-à-vis de certains problèmes internationaux. Ces changements contribuent à consolider, à intensifier les relations Est.-Ouest. Ce n'est qu'entre sociétés ouvertes qui ont la possibilité de se connaître et de ~~communiquer~~ sans barrières qu'une confiance réelle peut être établie, en tant que ~~seule~~ base fiable d'une sécurité durable.

Dans ce contexte, les efforts ~~relatifs~~ à la limitation des armements et au désarmement revêtent une grande importance. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons été les témoins d'une évolution très positive dans ce domaine. Je songe en premier lieu à la signature et à la ratification de l'Accord FNI que les Douze ont soutenu sans réserve. Nombre des dispositions du traité constituent un précédent ~~important~~ pour les accords à venir en matière de limitation des armements et, ~~notamment~~, en ce qui concerne les réductions asymétriques et les procédures de vérification.

M. Papoulias (Grèce)

Les Douze ~~appuient~~ pleinement l'entrée en vigueur dans les plus brefs délais d'une interdiction globale, effective et vérifiable des armes chimiques, et réaffirment qu'ils s'engagent à éliminer ~~totale~~ment ces armes. Les efforts qui ~~sont déployés conjointement~~ à la Conférence du désarmement à Genève pourraient avancer la solution des problèmes en suspens, en ce qui concerne ~~notamment~~ les questions complexes ~~mais~~ fondamentales de la vérification, d'une façon qui agréée à tous. Ceux qui parmi les Douze participent à la Conférence continueront de poursuivre vigoureusement ~~ce~~t objectif au cours des négociations.

L'adoption des résolutions 612 (1988) et 620 (1988) du Conseil de ~~sécurité~~ a été un autre jalon remarquable. Les Douze rappellent en conséquence qu'ils soutiennent l'action qui pourrait être entreprise pour établir de façon impartiale les ~~faits~~ se rapportant à l'~~utilisation~~ présumée d'armes chimiques contre la population kurde.

Les Douze ~~regrettent~~ que la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement n'ait pas abouti à l'adoption d'un ~~Document~~ final. Cependant, un ~~travail important~~ et constructif a été accompli au cours de la session et il faut espérer que la Première Commission pourra tirer parti de ~~cette~~ expérience.

Il n'est pas surprenant que dans le cadre de la limitation des armements et du désarmement les Douze ~~attachent~~ une importance particulière aux problèmes relatifs à la ~~sécurité~~ en Europe où des déséquilibres graves persistent, ~~notamment~~ dans le ~~domaine~~ classique. Aussi la nécessité de ~~contrôler~~ les armements classiques - question clef de la sécurité européenne - est-elle particulièrement pressante dans ce domaine également. Les Douze prônent depuis longtemps la création d'un équilibre stable et sûr des forces ~~classiques~~ à des niveaux inférieurs dans le cadre du processus de la Conférence ~~sur la sécurité et la coopération en Europe~~ (CSCE), l'élimination des disparités qui portent préjudice à la ~~sécurité~~, la vérification rigoureuse et l'élimination de la capacité de lancement d'une attaque surprise et d'une action offensive à grande échelle à travers l'Europe. Nous avons ~~noté~~ avec intérêt que certaines idées présentées récemment par les pays du Pacte de Varsovie répondent, en partie, à nos inquiétUdes. Nous favorisons également un accord sur une nouvelle ~~série~~ de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité, qui encourageraient une ouverture et une transparence plus ~~grandes~~ dans le ~~domaine~~ militaire. Les Douze considèrent en conséquence que les négociations sur la stabilité dans les armements classiques et sur les nouvelles mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité devraient être engagées aussi

M. Papoulias (Grèce)

rapidement que possible dans un esprit constructif, après la conclusion satisfaisante de la réunion de la CSCE qui a lieu actuellement à Vienne.

Le progrès dans le domaine de la limitation des armes classiques en Europe dépend ainsi de la conclusion de la réunion de la CSCE de Vienne, avec des résultats substantiels dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le processus de la CSCE indique la voie à suivre pour surmonter les barrières de méfiance qui divisent le continent. Les accords de sécurité militaire ne peuvent pas à eux seuls supporter tout le fardeau des relations Est-Ouest.

Les Douze notent avec satisfaction les progrès qui ont été faits dans le règlement des questions dont a été saisie la réunion de suivi de Vienne. Nous espérons que la sixième série de négociations qui a lieu actuellement conclura cette réunion de façon satisfaisante et rapidement. A cet égard, les Douze renouvellent l'appel qu'ils ont lancé récemment aux autres Etats de la CSCE pour qu'ils règlent les questions en suspens, notamment celles qui se rapportent aux droits de l'homme et aux dispositions sur les contacts humains figurant dans l'Acte final d'Helsinki. L'objectif de la Communauté est toujours que l'on parvienne à se mettre d'accord sur un Document final équilibré et substantiel, permettant des progrès dans tous les domaines et en particulier dans ceux des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la coopération et de la sécurité.'

S'agissant des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les Douze insistent sur une meilleure exécution de tous les engagements pris par les Etats participant au processus de la CSCE.

Nous sommes convaincus que les progrès réalisés à l'échelle humaine par la CSCE représenteront une contribution tangible à l'instauration d'un véritable climat de confiance en Europe et donneront notamment aux relations Est-Ouest la stabilité et la continuité qui leur sont indispensables. Les Douze sont résolus à continuer d'oeuvrer pour un développement dynamique des relations Est-Ouest.

Une issue satisfaisante et équilibrée de la réunion de Vienne garantirait l'ouverture de négociations sur la stabilité des armements classiques en Europe, permettant la création d'un équilibre stable et sûr des forces classiques en Europe à un niveau inférieur et l'adoption de nouvelles mesures de confiance et de renforcement de la sécurité, de même que la convocation d'une Conférence sur la dimension humaine.

Passant maintenant à la question de Chypre, membre de la famille européenne, je ne puis ignorer le fait que la tragique division de l'île demeure sans

M. Papoulias (Grèce)

changement. Les Douze attachent une grande importance au règlement juste et viable de ce problème. Aussi réaffirmons-nous notre soutien ferme à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la République de Chypre, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Nous restons entièrement fidèles à nos déclarations précédentes et repoussons toute initiative dont l'objectif serait d'établir un Etat indépendant au sein de Chypre.

Nous exprimons également notre satisfaction devant les efforts fructueux faits par le Secrétaire général des Nations Unies pour relancer le dialogue intercommunal dans la recherche d'un règlement à Chypre, fondé sur les principes précités, et invitons les parties en cause à coopérer pleinement à la réalisation de cet objectif.

L'amélioration du climat international devrait faciliter la recherche de solutions équitables des crises régionales qui continuent de marquer notre époque. Les Douze sont fermement convaincus que les opérations présentes et futures de maintien de la paix des Nations unies représenteront un élément important dans l'application des arrangements ou des accords de règlement de ces conflits. Certains de ces règlements de paix que nous espérons ardemment voir se matérialiser dans un proche avenir exigeront des forces de maintien de la paix et des observateurs. Les Etats Membres de la Communauté européenne ont apporté leur contribution aux casques bleus par le passé et certains d'entre nous continuent à le faire en ce moment même. Compte tenu des tâches considérables de maintien de la paix qui nous attendent, les Douze continueront d'attacher une grande importance à la question et l'examineront de façon active sous tous ses aspects. Ils souhaitent également assurer le Secrétaire général qu'il peut compter sur leur plein appui.

Nous désirons insister sur le fait que les coûts relatifs aux opérations de maintien de la paix qui sont basées sur des décisions du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, doivent être considérés comme des dépenses obligatoires, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement, et qu'ils doivent être pris en charge par tous les Membres des Nations Unies, après avoir dûment fait l'objet d'un examen attentif. Nous devons être prêts à assumer le prix de la paix.

Les Douze invitent tous les Etats Membres de l'Organisation et en particulier les deux superpuissances à apporter leur plein appui à ces opérations. Ce n'est qu'avec cet appui que les progrès encourageants dont nous avons été récemment les témoins pourront mener à des résultats positifs.

M. Papoulias (Grèce)

La Communauté européenne et ses Etats membres sont unis par des liens importants aux pays et peuples du Moyen-Orient et ils ne peuvent demeurer les bras croisés ou indifférents face aux graves problèmes qui affectent une région si proche de la leur et qui continue d'être la proie de conflits. Le conflit arabo-israélien demeure un sujet de profonde préoccupation pour chacun de nous. Le statu quo institué dans les territoires occupés n'est plus tenable. La situation dans les territoires occupés demeure tendue. Nous avons maintes et maintes fois déploré les mesures répressives prises par Israël, qui rendent plus difficile la recherche d'un règlement pacifique. Nous demandons à nouveau instamment à Israël, en attendant le retrait de ses troupes, de s'acquitter scrupuleusement de ses obligations de puissance occupante, conformément à la Convention de Genève du 12 août 1949.

La position des Douze sur les éléments clefs qui doivent permettre de régler ce conflit est bien connue. Selon la Déclaration de Venise et autres déclarations adoptées par la suite, deux principes sont essentiels: le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'existence à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties, et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique. Ces principes continuent d'être à la base de la politique des Douze. En vue de l'application de cette politique, nous avons réaffirmé à maintes reprises notre appui à la convocation d'une conférence internationale de paix, organisée sous les auspices des Nations Unies, qui nous semble être le cadre le plus indiqué à la tenue de négociations indispensables entre les parties directement intéressées.

Après tant de souffrances et tant de vies humaines tragiquement perdues, il est plus que temps de briser le cercle vicieux de la répression et de la haine. Il ne peut y avoir de sécurité ni de paix véritables pour aucun peuple de la région sans un règlement juste, global et durable. Toutes les parties intéressées doivent reconnaître leurs droits respectifs. C'est pourquoi nous lançons du haut de cette tribune un appel urgent à toutes les parties intéressées pour qu'elles fassent les efforts nécessaires à la réalisation de cet objectif. En ce moment précis, il importe particulièrement que toutes les parties intéressées assument leur responsabilité politique de façon à permettre au processus de paix de progresser. Nous demeurons prêts quant à nous à jouer pleinement notre rôle à cet égard.

Au Liban également, après 13 années de guerre et de souffrances, il est vital de parvenir à un règlement politique. Le fonctionnement adéquat et le renforcement des organes constitutionnels du Liban sont la condition indispensable à un tel

M. papoulias (Grèce)

règlement. Nous regrettons que le mandat du Président Gemayel ait expiré sans qu'un nouveau président ait été élu. Nous demandons instamment à toutes les parties de favoriser l'élection, en toute liberté et sans pression extérieure, d'un président capable d'accomplir l'oeuvre de réconciliation nationale et de préserver l'unité, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban. Nous réaffirmons notre appui à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et demandons à toutes les parties de veiller à ce que la Force puisse s'acquitter de son mandat sans difficulté.

Les Douze ont suivi avec une grande satisfaction l'évolution intervenue récemment dans le conflit Iran-Iraq. Nous avons accueilli avec satisfaction l'annonce d'un cessez-le-feu et la décision des Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq d'accepter ce cessez-le-feu, suivi de pourparlers directs sous les auspices du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Les Douze demeurent résolus à appuyer les efforts du Secrétaire général, et ils demandent aux deux parties de coopérer activement avec lui de façon à parvenir à un règlement global, juste, honorable et durable du conflit, en pleine conformité avec la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, pour que la paix et la sécurité règnent à nouveau dans la région.

A ce propos, les Douze tiennent à rendre hommage au secrétaire général pour ses efforts inlassables et son dévouement. Le succès de ses démarches rehausse le prestige des Nations Unies et prépare l'Organisation à tenir le rôle de plus en plus important qu'elle est appelée à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les Douze notent avec satisfaction l'amélioration des relations entre les pays du Maghreb. Cette évolution crée de nouvelles perspectives favorables à la coopération entre les deux rives de la Méditerranée et à la stabilité régionale. Nous nous félicitons également des réactions positives des parties intéressées aux plan de paix relatif au Sahara occidental proposé par le Secrétaire général et entériné par le Conseil de sécurité en vue de l'organisation, sous les auspices des Nations Unies, d'un référendum d'autodétermination. Nous sommes convaincus que toutes les parties manifesteront leur volonté de restaurer une paix juste et durable dans la région.

En Afrique australe, on voit apparaître certains signes encourageants qui donnent à penser que l'on progresse vers un règlement, après des années d'actes d'agression et de déstabilisation commis par l'Afrique du Sud contre les Etats voisins.

M. Papoulias (Grèce)

Les Douze ont, aussi bien individuellement que collectivement, déclaré leur appui aux efforts déployés actuellement en vue d'assurer la paix en Angola et l'indépendance de la Namibie sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Pas plus tard que le 26 août dernier, les Douze se sont également félicités, dans la déclaration qu'ils ont faite à l'occasion de la Journée de la Namibie, des accords encourageants réalisés à l'issue des entretiens quadripartites destinés à la mise en oeuvre de cette résolution. Les Douze espèrent ardemment que les négociations en cours conduisant à l'indépendance de la Namibie aboutiront rapidement. Ils expriment l'espoir que le dialogue qui vient de s'engager amènera une diminution des tensions et ouvrira la voie à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement économique et social, sur la base du respect des droits de l'homme dans la région tout entière. A cet égard, ils se réjouissent à la perspective d'un accord bilatéral entre l'Angola et Cuba qui comprendrait un calendrier - acceptable pour toutes les parties - en vue du retrait complet et graduel des troupes cubaines d'Angola.

Les Douze réaffirment leur ferme appui aux efforts réalisés par les Etats de première ligne et des autres pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SAOCC) pour rétablir la sécurité et la stabilité économique. En outre, les Douze réaffirment qu'ils sont résolus à contribuer à la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan adoptés à Oslo lors de la Conférence internationale sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe.

Cependant, l'odieux système d'apartheid demeure fermement enraciné en Afrique du Sud. Cette année a elle aussi été marquée par des événements graves et inquiétants, tels que l'adoption, en février, de nouvelles mesures restrictives à l'encontre d'un certain nombre d'organisations pacifiquement opposées à l'apartheid et plusieurs de leurs dirigeants, l'arrestation de chefs religieux et de responsables syndicaux, la détention sans motif d'hommes, de femmes et même de jeunes enfants ainsi que les mauvais traitements et les tortures infligés à un certain nombre de détenus, le sort incertain des Six de Sharpeville, et le projet de loi qui menace d'interdire aux organisations anti-apartheid pacifiques de recevoir des fonds de l'étranger. Tous ces événements montrent bien que Pretoria n'est guère décidé à s'engager sur la voie d'un changement véritable et significatif, et nous craignons que cela n'aggrave encore les relations entre les Douze et l'Afrique du Sud.

M. Papoulias (Grèce)

Les Douze soulignent une fois encore que l'apartheid doit être totalement aboli par des moyens pacifiques et que le cercle vicieux de la répression et de la violence qu'il provoque doit faire place à un dialogue national constructif. Seules des négociations avec la participation des représentants légitimes de la communauté noire et de tous les autres secteurs de la population sud-africaine peuvent conduire à un avenir de paix et de prospérité dans une Afrique du Sud libre, démocratique, unie et sans discrimination raciale.

A notre avis, il ne peut y avoir de dialogue tant que l'état d'urgence restera en vigueur, tant que l'African National Congress (ANe), le Pan Africanist Congress (PAC) et d'autres partis politiques seront interdits et tant que Nelson Mandela, aujourd'hui sérieusement malade, et d'autres prisonniers politiques ne seront pas libérés.

Dans la poursuite des objectifs qu'ils se sont fixés, les Douze poursuivent une politique de persuasion et de pression. Outre les déclarations et les démarches pressantes effectuées auprès du Gouvernement sud-africain, la Communauté européenne et ses Etats membres ont adopté une série de mesures restrictives et de programmes d'aide en faveur des victimes de l'apartheid.

S'agissant de la corne de l'Afrique, les Douze constatent avec satisfaction que des relations normales ont été instaurées entre l'Ethiopie et la Somalie, ce qui représente un progrès vers l'instauration d'une paix durable dans la région. Cependant, les graves tensions existant tant en Somalie qu'en Ethiopie - qui ont provoqué des pertes en vies humaines, l'exode de la population civile de même que des dégâts économiques et matériels - continuent d'être une cause de sérieuse préoccupation. Le conflit en Ethiopie septentrionale continue de compromettre la distribution de produits alimentaires à des millions de personnes menacées par la famine. Les Douze lancent un appel à toutes les personnes concernées pour qu'elles déploient des efforts sérieux afin de trouver un règlement pacifique aux conflits de la région.

Les Douze expriment leur profonde inquiétude au sujet des événements dramatiques survenus au Burundi et de l'afflux de réfugiés vers la frontière rwandaise qu'ils ont entraîné. Ils espèrent que la situation sera rapidement normalisée et qu'une solution satisfaisante et durable sera trouvée afin de prévenir de nouvelles explosions de violence au Burundi.

M. Papoulias (Grèce)

Il Y a près de 14 mois, la communauté internationale se félicitait chaleureusement de la décision historique des cinq présidents de l'Amérique centrale de signer l'Accord d'Esquipulas II pour parvenir à instaurer une paix stable et durable dans leur région, processus auquel la Communauté européenne et ses Etats membres ont accordé un soutien sans réserve.

Nous avons à maintes reprises invité toutes les parties concernées directement ou indirectement à donner suite à l'Accord dans la lettre et dans l'esprit en s'acquittant pleinement de tous les engagements pris et en contribuant aux efforts régionaux déployés en faveur de la paix, de la démocratie, du développement économique et de la justice sociale.

Aujourd'hui, nous voulons exprimer notre souci de voir préserver le dynamisme de ce processus de paix. Bien que des progrès aient été enregistrés dans certains domaines, les Douze constatent que les conditions essentielles d'une paix stable et durable en Amérique centrale ne sont pas encore réunies.

Notre position sur la solution de ce problème régional se fonde sur le principe que la responsabilité vis-à-vis de la paix et de la démocratie incombe à chaque pays individuellement et à tous collectivement. Les arrangements prévus dans l'Accord d'Esquipulas II représentent un tout indivisible et devraient par conséquent être appliqués en tant que tel.

Je dois souligner une fois encore qu'il ne peut y avoir de processus démocratique authentique sans pluralisme, un pluralisme qui suppose le respect des droits de l'homme et la promotion de la justice sociale. Il ne peut y avoir de paix ni de démocratie tant que la souveraineté, l'intégrité territoriale des Etats et le droit de toutes les nations à choisir leur modèle économique, politique et social à l'abri de toute ingérence extérieure, ne seront pas respectés.

Nous prions instamment les pays d'Amérique centrale de faire tous leurs efforts pour imprimer un nouvel élan au processus de paix. Pour leur part, la Communauté européenne et ses Etats membres réaffirment, une fois encore, leur volonté de contribuer de leur mieux au processus lancé à Esquipulas, notamment la création et le fonctionnement d'un parlement centraméricain, de même qu'au développement économique et social de la région. Nous invitons tous les autres pays à faire de même.

Nous avons suivi avec un intérêt particulier les efforts qu'ont déployés en novembre dernier, à Acapulco, les chefs d'Etat de huit pays latino-américains pour

M. Papoulias (Grèce)

créer un mécanisme permanent de consultation et d'action politique concertée. Nous nous félicitons de cette initiative, qui a ouvert de nouvelles voies à la concertation régionale, et nous avons l'intention de poursuivre le dialogue avec ces pays afin de promouvoir la paix, le développement, la démocratie et la stabilité en Amérique latine.

Les Douze sont encouragés par les progrès réalisés dans le processus de démocratisation à travers toute l'Amérique latine. Nous invitons les gouvernements des quelques pays où une démocratie pleinement pluraliste n'a pas encore été restaurée à s'engager dans un processus de démocratisation authentique qui permettra à leurs peuples de s'exprimer librement et de bâtir un avenir digne d'eux.

Les Douze se félicitent de la signature de l'Accord de Genève sur l'Afghanistan, qui constitue un pas en avant important pour le règlement de cette crise. Ils invitent maintenant toutes les parties intéressées à ne ménager aucun effort dans la recherche de la paix. Un règlement politique d'ensemble du problème de l'Afghanistan implique le retrait de toutes les troupes soviétiques conformément au calendrier convenu, le retour sans entraves des réfugiés en toute sécurité et dans l'honneur, la mise en place d'un gouvernement pleinement représentatif par un véritable acte d'autodétermination et le rétablissement d'un Afghanistan véritablement indépendant et non aligné. Il est essentiel que la résistance participe pleinement à ce processus. Je voudrais également de cette tribune réaffirmer que la Communauté européenne et ses Etats membres sont prêts à contribuer, le moment venu, à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées ainsi qu'au relèvement du pays, conformément aux priorités établies par le Coordonnateur des programmes d'assistance humanitaire et économique des Nations Unies concernant l'Afghanistan.

Pour ce qui est de la question du Timor oriental, les Douze réitèrent leur appui aux contacts entre le Portugal et l'Indonésie sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies. Ils manifestent l'espoir qu'il sera bientôt possible de réaliser des progrès et d'ouvrir ainsi la voie à un règlement d'ensemble juste et internationalement acceptable de ce problème, en respectant pleinement les intérêts du peuple du Timor oriental.

Le retour de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est dépend encore de la solution à trouver au problème du Cambodge. Ce conflit est le résultat d'une occupation militaire étrangère, en violation des principes fondamentaux des Nations Unies et du droit international, et doit prendre fin. A ce propos, la

M. Papoulias (Grèce)

réunion officieuse de Djakarta est un pas encourageant vers une solution politique de ce conflit qui **conduirait à** un Cambodge indépendant, démocratique, neutre et non **aligné**. Nous manifestons notre ferme appui aux efforts constructifs déployés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour favoriser une solution politique du problème cambodgien, qui favoriserait l'allègement des tensions dans **la région et** permettrait au peuple cambodgien de décider librement de son propre avenir.

M. papoulias (Grèce)

Nous soulignons le rôle essentiel que peut jouer le Prince Norodom Sihanouk dans un Cambodge neuf, libéré de la perspective d'un retour à la politique et aux pratiques universellement condamnées d'un passé récent. Les Douze renouvellent leur appel au Viet Nam pour qu'il retire toutes ses troupes du Cambodge. Nous demandons aux intéressés de continuer leur action pour arriver à une solution juste et globale, conforme aux résolutions réitérées des Nations Unies. Nul doute que le retrait total des troupes vietnamiennes et le rétablissement d'une paix véritable au Cambodge attireraient la coopération internationale en vue du redressement de la région.

En outre, l'augmentation spectaculaire du nombre des réfugiés de la mer venant du Viet Nam est une source de grave préoccupation pour les Douze. En coopération avec les pays de la région et les organisations internationales, nous avons essayé d'alléger les souffrances de ces gens et de leur venir en aide. Nous sommes d'avis que le Viet Nam doit assumer d'urgence les responsabilités qui sont les siennes en vertu du droit international et conformément à la pratique généralement acceptée.

Les Douze expriment leur profonde préoccupation face au regain de violence et aux pertes humaines en Birmanie. Ils sont fermement convaincus que le désir très net du peuple birman de jouir des bienfaits de la paix et de la prospérité et de voir respecter pleinement ses droits de l'homme dans une démocratie multipartite doit être réalisé. Comme nous l'avons déclaré récemment, nous sommes prêts, dans toute la mesure de nos moyens, à venir en aide à un gouvernement démocratique et représentatif en Birmanie afin d'assurer le relèvement social et économique du pays.

Quant à la division de la péninsule Coréenne et à la tension qui continue d'y régner, nous nous félicitons de voir que l'on s'efforce de reprendre le dialogue direct entre le Nord et le Sud, car c'est le seul moyen d'arriver à une solution pacifique. Comme nous l'avons déjà fait par le passé, nous exprimons une nouvelle fois l'espoir que, sur la base du principe de l'universalité, le peuple de Corée pourra bientôt devenir membre à part entière de notre organisation. Il est encourageant de noter que l'on a progressé vers des réformes démocratiques en République de Corée. J'en viens maintenant aux jeux Olympiques de Séoul. Nous nous félicitons de voir qu'ils se déroulent dans un climat conforme à l'idéal classique qui leur a donné le jour.

Les Douze ont, de façon réitérée et ferme, condamné le terrorisme sous toutes ses formes. Nous réaffirmons les principes adoptés en 1986 par le Conseil de l'Europe, celui notamment selon lequel il ne faut pas faire de concessions sous la

M. Papoulias (Grèce)

menace aux terroristes ou à leurs commanditaires. Nous n'avons jamais laissé planer le moindre doute quant à notre volonté collective de combattre le terrorisme par tous les moyens.

Malheureusement, le terrorisme continue de faucher des vies innocentes et de provoquer des effusions de sang dans nos pays. Nous sommes décidés à poursuivre notre action et à renforcer la coopération internationale pour lutter contre ce fléau de notre époque, car les attaques terroristes, outre qu'elles ne sauraient en aucun cas se justifier, ne servent aucune des causes politiques que leurs auteurs prétendent vouloir faire avancer. Nous appuyons à cet égard les initiatives prises dans le cadre de certaines organisations multilatérales pour renforcer la protection de l'aviation civile d'une part et la sécurité maritime d'autre part. Nous réitérons notre appel à tous les pays qui n'ont pas encore signé les conventions internationales en la matière pour qu'ils envisagent la possibilité d'adhérer à ces importants instruments.

Les Douze considèrent que la toxicomanie et le trafic des stupéfiants est un terrible fléau pour l'humanité tout entière. Ils lancent un appel pour une plus grande coopération internationale dans ce domaine. Dans cet esprit, ils espèrent que la conférence de plénipotentiaires qui doit avoir lieu en novembre-décembre à Vienne sera couronnée de succès et permettra d'adopter la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants. En outre, des initiatives précises sont nécessaires pour réduire l'offre et la demande et pour réinsérer les toxicomanes.

Il est donc extrêmement important que le rôle des Nations Unies et de leurs institutions dans ce domaine soit élargi, celui du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues notamment.

Les dernières semaines ont vu une succession de catastrophes naturelles qui ont provoqué de lourdes pertes et de grandes souffrances. La Communauté européenne et ses Etats membres tiennent à exprimer leur sympathie et leur appui aux gouvernements et aux peuples de tous les pays touchés; ils se déclarent prêts à continuer de faire de leur mieux pour fournir une aide humanitaire et, si besoin, un appui à plus long terme en vue d'un redressement économique.

J'en viens maintenant à un autre problème extrêmement important. Il y a deux ans, tous les Etats Membres des Nations Unies ont entrepris une tâche difficile mais essentielle : améliorer l'Organisation et la rendre plus efficace dans la façon dont elle traite les problèmes complexes de la vie contemporaine.

M. Papoulias (Grèce)

A ce stade, je voudrais rappeler que les Douze appuient pleinement le Secrétaire général, qui a montré qu'il était bien décidé à poursuivre le processus de réforme amorcé avec l'adoption de la résolution 41/213.

Les Douze sont d'avis que le ~~Secrétaire~~ général, en procédant aux réformes dont il a été chargé, s'est acquitté de ses fonctions avec souplesse et bon sens politique. Il appartient maintenant aux Etats Membres de faire preuve de la même volonté et du même bon sens politiques. ~~A ce propos~~, nous ne pouvons manquer de constater avec regret que la Commission spéciale chargée de l'étude approfondie de la structure et des fonctions intergouvernementales des Nations Unies dans le domaine économique et social n'est jusqu'ici arrivée à aucun résultat concret. Une action concertée pendant la session d'été du Conseil économique et social (ECOSOC) a abouti à une résolution de consensus sur la rationalisation des activités de l'ECOSOC. Toutefois, aucun progrès sensible n'a été enregistré dans d'autres domaines. Nous restons résolument en faveur de réformes et nous considérons que la réforme du Conseil économique et social est un autre élément important de cet exercice. Nous attendons des autres Etats Membres qu'ils aient la volonté politique d'entreprendre des consultations fructueuses pour déboucher sur des réformes de fond susceptibles, sans aucun doute, de permettre à l'Organisation de traiter efficacement les problèmes économiques et sociaux du moment.

L'amélioration du climat politique coïncide avec une évolution favorable de la situation économique en général. La Communauté européenne, qui espère réaliser un espace économique sans frontières internes d'ici à 1992, entend contribuer pleinement au renforcement de la croissance économique mondiale pour le bien de tous.

M. Papoulias (Grèce)

La reprise de l'activité économique dans les pays industrialisés en 1987 a été plus forte qu'on ne s'y attendait. De plus, il est encourageant de noter que la crise qu'a connue la bourse en octobre 1987 n'a pas affecté outre mesure le climat de confiance croissante qui s'est instauré dans les économies des pays industrialisés. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit pour cette année une nouvelle augmentation du taux de croissance de près de 4 %. Quant à savoir si cette croissance se maintiendra, cela dépendra, entre autres, de la façon dont la communauté internationale réglera les problèmes comme les pressions inflationnistes renouvelées, l'augmentation des taux d'intérêt et les déséquilibres extérieurs importants qui persistent. En outre, le taux du chômage dans de nombreux pays industrialisés est élevé et la situation des marchés financiers internationaux reste instable.

Pour en revenir à des problèmes plus précis, la situation économique de la Communauté européenne en 1988 a été marquée jusqu'à présent, comme en 1987, par une croissance de 2,5 à 3 %. Le taux moyen d'inflation est à peine le quart de ce qu'il était en 1980, malgré quelques écarts. Toutefois, il faut rester vigilant pour empêcher sa réaccélération. Les investissements productifs ont été accrus dans les secteurs de l'industrie et des services. Le commerce, tant à l'intérieur de la Communauté qu'avec le reste du monde, constitue la pierre angulaire du redressement interne. D'autre part, le chômage, qui touche 11 % de la population active, pose un grave problème économique et social à la Communauté des Douze; en effet, 16 millions d'Européens, surtout des jeunes et des femmes, sont sans travail.

Quant aux pays en développement, on s'attend à ce qu'ils connaissent un taux de croissance moyen de quelque 4 %, mais ce chiffre masque des différences très marquées entre les groupes régionaux. Tandis que la croissance économique reste forte dans certains pays d'Asie, beaucoup d'autres pays en développement, par exemple en Afrique sub-saharienne, continuent de connaître des taux de croissance faibles et des conditions de vie qui ne cessent de se détériorer.

Nombre de pays en développement se heurtent surtout au problème de la dette extérieure, qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale. Le fardeau du service de la dette compromet les possibilités de croissance et de stabilité politique, en particulier dans les pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, et, dans le cas de certains pays, représente un risque constant pour le système financier international. Les déséquilibres économiques aggravés par une évolution extérieure adverse ont eu des conséquences négatives sur la croissance de ces pays et ont sapé leur confiance quant à leur avenir économique.

M. Papoulias (Grèce)

De ce fait, les causes de préoccupation demeurent. Il faut donc renforcer la coopération internationale et redoubler d'efforts, individuellement et collectivement, dans plusieurs domaines. La Communauté européenne et ses Etats membres sont parfaitement conscients de la force qu'ils représentent dans l'économie mondiale et de leurs responsabilités en ce qui concerne la croissance économique et le développement futurs ainsi que le système commercial international. Ils continuent de prendre des mesures précises en vue d'aboutir à une croissance non inflationniste et équilibrée et à un système commercial multilatéral, vigoureux et libéral. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour venir en aide aux pays en développement afin qu'ils surmontent les obstacles à leur croissance rapide et soutenue - comme les problèmes de la dette, le fait que ces pays dépendent de manière excessive des matières premières, le protectionnisme en matière de commerce, les goulets d'étranglement structurels - et pour protéger leur environnement.

La Communauté européenne et les Etats membres qui la composent considèrent que l'évolution de la stratégie de gestion de la dette, fondée sur une approche coopérative entre toutes les parties concernées, reste la seule façon viable de réagir aux problèmes de la dette des pays en développement. Ils continuent d'appuyer activement les efforts dans toutes les instances compétentes en vue de trouver des solutions appropriées, orientées vers la croissance, aux problèmes de la dette. Des initiatives très importantes ont été prises depuis la dernière Assemblée générale afin de renforcer et de mettre à jour l'application de la stratégie de la dette. Les ressources financières du Fonds monétaire international (FMI) - grâce notamment à la Facilité d'ajustement structurel élargi -, de la Banque mondiale et du Fonds de développement de l'Afrique ont été, en particulier, considérablement augmentées. A la suite des conclusions auxquelles est parvenu le récent Sommet économique de Toronto, les pays en développement endettés les plus pauvres pourront continuer à bénéficier, cas par cas, de mesures d'allègement du service de la dette dans le cadre du Club de Paris.

Les Douze participent activement au cofinancement de programmes internationalement approuvés. En outre, la Communauté a également, de son côté, pris des mesures. En décembre 1987, le Conseil des ministres a adopté un programme communautaire pour venir en aide à certains pays de faible revenu fortement endettés dans l'Afrique subsaharienne. Au titre de ce programme, 500 millions d'ECU ont été mis à la disposition de ces pays, 300 millions venant en sus des sommes que les Douze se sont engagés à verser en vertu de la Convention de Lomé.

M. Papoulias (Grèce)

Cette facilité s'est concrétisée rapidement. On escompte que ces ressources seront entièrement déboursées d'ici à 1990. Cette initiative est liée aux mesures pertinentes que la Banque Mondiale a prises pour venir en aide aux pays endettés de l'Afrique, mesures auxquelles la plupart des Etats membres de la Communauté européenne sont également étroitement associées.

La Communauté est persuadée que le fonctionnement des secteurs économique et social dans le système des Nations Unies peut être efficace. Nous soulignons que nous sommes prêts à explorer avec les autres parties toutes initiatives visant à améliorer ce fonctionnement.

La Communauté a toujours montré qu'elle s'intéresse particulièrement aux problèmes auxquels se heurte l'Afrique subsaharienne. Je pense que l'examen et l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique à la présente session nous donnera la possibilité d'étudier ensemble les résultats obtenus et les progrès réalisés dans ce secteur. Mais il faut faire davantage. Il faut que l'on dispose de ressources financières supplémentaires pour donner à ce continent une possibilité de se développer; c'est d'ailleurs ce qui est dit dans le rapport intitulé "Financement du développement africain".

C'est un fait que les pays en développement, dans leur majorité, tirent une grande partie de leurs revenus des exportations des matières premières et de produits ayant subi un premier traitement. Ils ont donc été affectés négativement par le niveau généralement bas des prix des produits de base pendant ces dernières années, mais il y a maintenant des indices qui annoncent une augmentation des prix de certains produits de base. Le besoin se fait clairement sentir de trouver les moyens d'obtenir une diversification des économies reposant sur les produits de base et d'appréhender le commerce des produits de base d'une manière qui tienne compte des conditions du marché. Dans ce contexte, je rappelle que la Communauté et ses Etats membres utilisent un système de stabilisation des recettes d'exportation dans le cadre de leurs programmes Stabex, Sysmin et Compex.

M. Papoulias (Grèce)

La Communauté et ses Etats membres sont prêts à jouer un rôle constructif dans les débats du Conseil d'administration du Fonds commun des produits de base et espèrent que d'autres pays feront leur part pour permettre au Fonds, à sa mise en opération, de fonctionner avec le maximum d'efficacité, conformément au climat économique changeant de la fin des années 80.

Pour l'ensemble des pays, un autre changement important, qui demande une attention plus importante que celle qu'il reçoit maintenant, est l'appauvrissement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement préjudiciables aux générations futures. Il devient de plus en plus clair que le progrès ne dépend pas seulement du taux de croissance, mais aussi de la qualité de la croissance. La notion de développement soutenu doit être endossée par tous les pays, comme elle l'a été par les participants au Sommet économique de Toronto. La Communauté est prête à contribuer à la coopération internationale en matière d'environnement, dont on a parlé à Toronto. Nous demandons instamment qu'il soit fait preuve d'une telle détermination dans toutes les régions et dans toutes les organisations. Nous appuyons pleinement l'action des Nations Unies destinée à encourager un développement soutenu.

En vue d'améliorer et d'élargir encore les relations économiques internationales, la Communauté est en faveur de la mise en place d'un système de commerce multilatéral plus ouvert et plus viable dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) grâce aux négociations de l'Uruguay Round.

Il est impérieux que, pour sauvegarder un climat de négociation propice, les participants à l'Uruguay Round honorent les engagements pris à Punta del Este relatifs à l'immobilisation et à la baisse forcée des prix.

Nous sommes convaincus qu'une plus grande libéralisation du commerce international, qui est considérée dans ce nouveau round, entraînera des avantages importants pour les pays qui participent activement aux négociations, notamment pour les pays en développement, auxquels la Communauté ne demandera certainement pas d'assumer des obligations incompatibles avec leur niveau de développement. En fait, la Communauté, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Punta del Este, a accepté qu'une attention particulière soit accordée à une libéralisation aussi large que possible du commerce des produits tropicaux, qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement, et a fait à Genève des propositions concrètes à cet égard.

M. Papoulias (Grèce)

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, malgré son caractère délicat et les difficultés que connaît le commerce international, dont tous les pays sont un peu responsables, le secteur agricole en général, qui intéresse particulièrement les pays en développement, a fait partie des questions à négocier.

Ayant reconnu ce besoin, la Communauté a, depuis 1984, pris des mesures avisées en vue de restructurer fondamentalement son agriculture. En février 1988, nous avons convenu de mesures concernant une série de produits, qui prévoient la réduction automatique des prix garantis subventionnés chaque fois que sont dépassés les seuils de production, obligent les producteurs à assumer une partie des coûts de la liquidation des excédents de production et facilitent l'isolement de terres agricoles. De toute évidence, ces mesures sont utiles dans le contexte des négociations de l'Uruguay Round du GATT. Comme nous l'avons indiqué dans nos propositions, des mesures tant à long terme qu'à court terme sont nécessaires pour réduire les subventions. Tous les pays producteurs devraient oeuvrer dans ce sens en vue de rétablir l'équilibre sur les marchés internationaux.

En décembre, la réunion ministérielle de Montréal passera en revue les résultats des négociations qui se déroulent depuis deux ans dans tous les secteurs. La Communauté attend avec intérêt cette réunion, dans l'espoir qu'un nouvel élan politique permettra de faire progresser tous les aspects des négociations. Sur la base des progrès qui semblent avoir été réalisés, des directives seront fixées pour la prochaine phase pour que tout cet effort corresponde à la notion de globalité : des résultats équilibrés pour tous les participants à la fin des négociations.

L'Assemblée est au courant des relations étroites qui existent entre la Communauté et les pays du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et qui, dans le cadre de la troisième Convention de Lomé, constituent à maints égards un modèle pour les relations entre pays industrialisés et en développement.

Déjà, en vue du renouvellement de cette convention, les intéressés examinent attentivement les problèmes que pose tout effort visant l'amélioration et la promotion de la coopération. Dans ce contexte, il est particulièrement important de sauvegarder les acquis de la Convention précédente, et en particulier la priorité accordée au développement agricole et à la sécurité de l'approvisionnement. En même temps, il est nécessaire, en accord avec nos partenaires de l'ACP, de faire en sorte que la prochaine convention réponde plus efficacement à la situation actuelle de ces pays. La Communauté est résolue à

M. Papoulias (Grèce)

élargir la portée de son aide à ses partenaires du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui ont entrepris des ajustements structurels et se trouvent confrontés à des difficultés macro-économiques.

La Communauté économique européenne a constamment appuyé la normalisation, l'amélioration et le développement des relations Est-Ouest à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Le 25 juin, la Communauté européenne et le Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) ont signé une Déclaration conjointe établissant des relations officielles entre elles. De telles relations ont été établies entre la Communauté européenne et la plupart des Etats membres du CAEM. Il s'agit là de mesures très importantes qui, nous l'espérons, permettront de développer plus avant les relations entre l'Est et l'Ouest en général et les relations économiques en particulier. Ces relations avec nos voisins européens devraient ouvrir la voie à un développement rapide de la coopération intereuropéenne et permettre de l'étendre à tous les secteurs d'intérêt commun qui présentent des avantages mutuels.

Dans ce contexte, je voudrais insister sur l'importance de l'Accord de commerce et de coopération entre la Communauté européenne et la Hongrie, qui a été signé hier. Des accords sont en cours de négociation avec d'autres Etats membres du CAEM et des contacts sont maintenus pour définir les relations à venir avec le reste des pays de ce groupe. C'est là une indication très claire de notre désir de progresser quant au fond, chaque fois que les conditions économiques et politiques le permettent, contrairement au passé, où les liens entre la Communauté et ses voisins d'Europe orientale étaient limités ou inexistants.

La Communauté européenne a, d'autre part, des accords bilatéraux très larges avec des pays de la Méditerranée. Ces accords visent à assurer un accès favorable continu aux exportations de ces pays sur le marché de la Communauté, à fournir une aide financière au développement agricole et industriel et à favoriser une coopération à grande échelle.

La Communauté européenne a également, au cours des dernières années, développé des relations constructives avec plusieurs pays d'Asie et d'Amérique latine. Les accords de coopération de grande envergure, notamment avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), ont suscité des progrès très dynamiques.

M. Papoulias (Grèce)

Puisque la Communauté est elle-même le reflet d'une stratégie d'intégration régionale, il n'est que naturel qu'elle encourage et qu'elle appuie le déploiement d'efforts semblables dans d'autres pays chaque fois qu'ils sont compatibles avec le GATT. C'est pourquoi nous avons également signé des accords de coopération avec les pays du Pacte andin et d'Amérique centrale.

M. Papoulias (Grèce)

Enfin, la Communauté a récemment signé un accord de coopération avec le Conseil de coopération du Golfe qui prévoit l'élargissement et la diversification des relations économiques entre les parties contractantes et qui dans une seconde phase, devrait mener à la libéralisation du commerce bilatéral.

La réalisation du marché intérieur de la communauté en 1992, signifie que d'une part les biens, les services, les capitaux et les personnes pourront circuler librement à l'intérieur de la Communauté européenne et cela vaudra aussi pour les biens importés ainsi que pour les biens produits par la Communauté. Donc, en ce qui concerne les biens, 1992 permettra un meilleur accès pour les exportations des pays du tiers monde. Toute la législation de la Communauté européenne concernant l'élimination des barrières internes s'alignera sur le GATT. La communauté cherchera à sauvegarder l'équilibre des avantages accordés, tout en respectant l'unité et l'identité du marché interne. En ce qui concerne les services, la Communauté veillera à ce que les progrès internes en faveur d'une libre circulation aboutissent à un commerce plus libre sur le plan international, grâce aux progrès réalisés dans le cadre de négociations multilatérales de l'Uruguay Round.

D'autre part, la réalisation du Marché commun par le biais d'une combinaison d'économies d'échelle et de concurrence accrue, améliorera la capacité d'ajustement structurel de la communauté, augmentera son taux de croissance et offrira ainsi de meilleures possibilités de croissance économique mondiale et de commerce international. Plus précisément, nous croyons que grâce à ce défi et aux efforts qui seront déployés dans le cadre des fonds structurels, régionaux et sociaux, on réalisera encore un relèvement d'un point en pourcentage du taux de croissance des Douze qui à son tour, entraînera une augmentation de 1,2 % dans les exportations des pays du tiers monde vers ce marché unique de 320 millions de consommateurs. En bref, la création d'un marché européen unique permettra de réaliser une libéralisation économique internationale accrue.

M. ANDERSSON (Suède) (interprétation de l'anglais) : Ce mois-ci, il y aura 40 ans que mon compatriote le Comte Folke Bernadotte a été assassiné lors de sa mission de médiateur des Nations Unies en Palestine. Son nom nous rappelle la violence politique délibérée qui, bien que dépourvue de sens, n'en demeure pas moins une réalité. Son nom nous rappelle également qu'œuvrer concrètement pour la paix et la sécurité est une mission centrale de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création même.

• M. Andersson (Suède)

Les espoirs que le monde nourrit à l'égard des Nations Unies ont fluctué au fil des ans. Le rôle des Nations Unies dans les efforts de paix récents a conduit une fois encore à un regain d'espérance.

L'année dernière nous étions nombreux dans cette assemblée, à débattre de la façon dont l'Organisation Nations Unies pourrait surmonter la crise qui menaçait son existence. La question aujourd'hui est de savoir comment l'Organisation peut répondre à ces nouveaux espoirs, comment les Nations Unies peuvent exploiter au mieux cette "conjoncture nouvelle" qui s'est offerte.

Sous l'habile direction du Secrétaire général, les Nations Unies ont contribué à créer de nouvelles occasions de régler les conflits et de rétablir la paix. Un ferme soutien à l'oeuvre de paix des Nations Unies est indispensable. Un tel soutien contribuerait également à faire des Nations Unies l'Organisation forte et efficace qui est nécessaire si nous voulons relever les défis mondiaux des années 90 : mettre un terme à la course aux armements, protéger l'environnement, sauvegarder nos ressources et promouvoir le développement.

Les menaces qui pèsent sur notre survie viennent de divers horizons. Nous sommes de plus en plus dépendants de la coopération globale. Ce sont les Nations Unies qui doivent canaliser et organiser cette coopération.

Le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq a mis un terme à huit années de guerre qui se sont soldées par d'incommensurables souffrances humaines et d'immenses dégâts matériels. La résolution 598 de 1987 du Conseil de sécurité et le travail intense du Secrétaire général pour appliquer cette résolution, ont représenté autant d'importantes contributions.

Les négociations qui ont été engagées jouissent de l'appui actif et ferme de la Suède. C'est pourquoi la Suède a répondu de façon positive à la requête du Secrétaire général lui demandant de participer au groupe d'observation militaire des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq. C'est un honneur pour le Gouvernement suédois que le Secrétaire général, en consultation avec les parties, ait nommé M. Jan Eliasson, l'Ambassadeur suédois auprès des Nations Unies, pour être son représentant personnel aux négociations de paix. Notre espoir le plus fervent est que les parties feront preuve de bonne volonté et parviendront à un règlement global juste et honorable.

Les efforts de paix des Nations Unies ont également été fructueux dans le conflit afghan. La Suède appuie l'action menée pour appliquer les accords de Genève, notamment en participant au Groupe d'observateurs des Nations Unies dans la région.

M. Andersson (Suède)

La paix n'a pas encore été établie en Afghanistan. La poursuite des combats retarde l'énorme travail de reconstruction qui doit être mené à bien. Les millions de réfugiés ne peuvent toujours pas rentrer dans leur foyer en toute sécurité. Il est de la plus haute importance que les Nations Unies se voient accorder un rôle central et de coordination dans le programme de rapatriement des réfugiés et dans la reconstruction du pays. Au cours de ces dernières années, la Suède a accordé une assistance humanitaire aux victimes de la guerre en Afghanistan. Notre intention est d'appuyer fermement le programme d'aide qui se prépare avec le concours du Coordonnateur des Nations Unies pour l'aide humanitaire et économique à l'Afghanistan.

Au Moyen-Orient, le soulèvement dans les territoires occupés par Israël a créé une situation nouvelle. Le peuple des territoires occupés a démontré clairement qu'il n'accepte plus la situation qui lui est faite. Le contrôle persistant de cette région par Israël repose sur la force. Nous condamnons la répression brutale des Palestiniens par Israël. L'occupation doit cesser et Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967. C'est là le prix qu'il faut payer pour la réalisation d'une paix durable.

Une responsabilité importante incombe à Israël et à l'OLP. Les deux parties doivent se reconnaître mutuellement en tant que parties à la négociation. Israël doit reconnaître le droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris le droit de créer un Etat qui leur soit propre. Les Palestiniens doivent reconnaître le droit d'Israël, à exister à l'intérieur de frontières sûres. Aussi bien l'OLP qu'Israël, doivent accepter et appliquer les résolutions 242 de 1967 et 338 de 1973. Les deux parties doivent renoncer à la terreur. Une conférence internationale de paix, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties directement concernées représente la voie à prendre et ce, dans les plus brefs délais. S'y opposer, c'est s'opposer à la recherche de la paix.

M. Andersson (Suède)

Des progrès ont été réalisés dans les négociations entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud. Ces négociations doivent conduire à l'indépendance pour la Namibie sur la base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ainsi qu'à la paix en Angola.

La Suède confirme qu'elle est prête à aider les Nations Unies dans ce domaine, notamment en participant au Groupe des Nations Unies d'assistance à la transition. La Suède est également prête à collaborer largement au développement d'une Namibie libre et indépendante, comme elle l'a fait en ce qui concerne les Etats de la ligne de front.

Le règlement des questions de l'Angola et de la Namibie n'élimineront pas la cause fondamentale du conflit en Afrique australe, qui reste l'apartheid. La politique d'apartheid perpétrée par l'Afrique du Sud et son action de déstabilisation à l'encontre des pays voisins demeurent une violation massive des droits de l'homme et une menace pour la paix et la sécurité internationales. En attendant une décision des Nations Unies comportant des sanctions efficaces contre l'Afrique du Sud, la Suède a interdit à la fois le commerce et les investissements en Afrique du Sud et en Namibie. C'est conforme à un programme nordique d'action. Nous espérons que les mesures que nous avons prises et celles qu'ont prises d'autres pays ne sont que le prélude à des pressions massives exercées sur l'Afrique du Sud afin que soit aboli le système d'apartheid.

La recherche d'un règlement pacifique au Kampuchea en est encore à sa phase préliminaire. Une solution pacifique exige que les troupes vietnamiennes se retirent et que le peuple kampuchéen puisse décider de son propre avenir. Il faut également que l'assurance soit donnée que des atrocités comme celles qui ont été commises pendant les années 1975 à 1979 ne se répèteront pas.

Le meilleur fondement de la paix en Amérique centrale continue d'être le plan de paix signé par cinq présidents de la région l'année dernière.

De grands efforts ont été déployés pour mener à bien le plan de paix, mais des pas décisifs restent encore à faire. Il faut que les pays d'Amérique centrale redoublent eux-mêmes d'efforts, de même que la communauté internationale. Les principes de démocratie et de droit international consignés dans le plan de paix doivent être respectés par tous, aussi bien dans la région qu'au dehors de celle-ci. Avec la grande influence qui est la leur, les Etats-Unis assument une responsabilité particulière. L'assistance au développement est nécessaire pour que les pays de la région soient en mesure de corriger les effets de nombreuses années d'injustice économique et sociale. Ce sont là les causes principales du conflit.

M. Andersson (Suède)

A Chypre et au Sahara occidental, le Secrétaire général a contribué à susciter un regain d'espoir quant à un règlement pacifique. Nous espérons également que les contacts pris récemment dans la péninsule de Corée conduiront à la réconciliation et à une solution pacifique.

Des mesures positives sont prises dans plusieurs conflits régionaux certes, mais les souffrances humaines se sont aggravées dans la corne de l'Afrique et dans les pays voisins. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer en ce qui concerne l'assistance aux réfugiés et aux autres populations sinistrées de cette région. Les problèmes politiques de la région appellent une solution pressante.

C'est une longue tradition en Suède que de participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La dernière en date de ces opérations des Nations Unies illustre l'aptitude de l'Organisation à répondre avec diligence à de nouveaux besoins. Il est d'autant plus troublant de constater que le financement des opérations de maintien de la paix demeure un problème aigu. Il va de l'intérêt de tous les Etats Membres que ces opérations reposent sur une assise financière solide.

Les conflits armés affectent les peuples d'une façon violente et tangible par leur brutalité même. Il y a, toutefois, des menaces d'un autre genre qui prennent corps peu à peu et de façon moins spectaculaire, mais qui, au fil des ans, sont devenues un danger pour la planète tout entière. La dégradation de l'environnement et ses conséquences profondes et dramatiques en font partie. Elles représentent pour notre survie une menace qui ne le cède en rien à la course aux armements.

Des études alarmantes nous apprennent que le climat a commencé de changer en raison probablement d'un effet de serre. Les ressources nécessaires à la vie sont détruites par l'érosion, la désertification et l'anéantissement des forêts. La santé des populations est de plus en plus compromise par l'empoisonnement des eaux et des chaînes alimentaires et par l'épuisement de la couche d'ozone.

Les menaces qui pèsent sur l'environnement sont dues à une exploitation excessive des ressources naturelles liées à la pauvreté, à la pollution industrielle et au gaspillage des ressources, notamment dans le domaine de l'énergie. L'impact de l'activité humaine sur l'environnement nous a peut-être amenés au seuil de catastrophes écologiques inouïes.

Les Nations Unies occupent une situation unique pour rallier les gouvernements du monde afin qu'ils agissent. Des préparatifs doivent être entrepris immédiatement en vue de la tenue d'une conférence mondiale des Nations Unies sur

M. Andersson (Suède)

l'environnement et le développement en 1992. Une telle conférence doit adopter des mesures concertées tant pour résoudre les problèmes aigus de l'environnement que pour effectuer des changements dans sa politique à long terme.

L'Assemblée générale devrait cette année décider de tenir une telle conférence et prier le Secrétaire général de présenter à sa prochaine session des propositions concernant l'objectif et l'orientation, l'organisation et les préparatifs de la Conférence. Comme je l'ai signalé l'an dernier à cette assemblée, la Suède est à nouveau prête à en être l'hôte, si c'est le vœu général.

L'accord entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique portant sur l'élimination des armes nucléaires à portée intermédiaire basées au sol est un événement historique. Cependant, il est essentiel d'obtenir rapidement aussi des résultats au cours des négociations sur la réduction des armes nucléaires stratégiques.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'est terminée sans que l'accord se soit fait sur un document de clôture. Cependant, nous devons nous tourner vers l'avenir et prendre pour point de départ ce qui a été réalisé au cours de la session extraordinaire.

Nous devons engager rapidement des négociations sur une interdiction globale des essais dans le cadre de la Conférence du désarmement. Le moment est maintenant venu d'explorer les possibilités d'une interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, fondée sur le droit international. Il faut continuer de se pencher sur la question des armements navals. Les Nations Unies doivent se voir accorder un rôle accru dans le contrôle de l'application des accords de désarmement. Les puissances nucléaires doivent renoncer à leur refus de confirmer ou d'infirmier l'existence d'armes nucléaires à bord de navires faisant escale dans des ports étrangers. Cela éliminerait une source d'anxiété très répandue dans le grand public.

M. Anderson (Suède)

Les rapports des Nations Unies sur l'utilisation des armes chimiques dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq ont rappelé une fois encore les effets dévastateurs de ces armes. Les allégations selon lesquelles ces armes sont encore utilisées par l'Iraq contre la population kurde nous ont également alarmés. La Suède et un certain nombre d'autres pays ont demandé qu'une enquête soit ouverte sur ces allégations. La cessation des hostilités entre l'Iran et l'Iraq ne doit pas être exploitée pour persécuter la minorité kurde.

La guerre chimique est une violation du droit international et doit être condamnée. Les négociations sur une convention mondiale d'interdiction des armes chimiques doivent aboutir de toute urgence. La Suède accueille favorablement l'initiative présentée hier par le Président des Etats-Unis de convoquer une conférence mondiale condamnant l'utilisation des armes chimiques.

L'une des contributions les plus importantes des Nations Unies a été l'établissement de principes dans le domaine des droits de l'homme. Plusieurs conventions sont entrées en vigueur au cours des 40 dernières années. Mais les principes sont de bien peu d'utilité s'ils ne sont pas respectés. Dans trop de régions du monde il reste à traduire ces principes dans les faits. Le respect des droits et de l'intégrité personnelle des individus ne doit pas rester lettre morte.

La décennie écoulée a vu de nombreux pays en développement sombrer dans une crise profonde. La crise de la dette, la faiblesse de l'épargne intérieure et la diminution des investissements sont aujourd'hui parmi les obstacles les plus graves au développement. Les réajustements internes qui se sont par conséquent avérés nécessaires ont été douloureux et ont aggravé les problèmes sociaux.

La communauté internationale a pour obligation d'alléger cette crise. Il est consternant de voir que seuls quelques-uns d'entre nous parmi les plus riches ont atteint l'objectif du 1 % du PNB pour l'aide au développement. L'adoption de mesures concertées pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement les plus pauvres est aujourd'hui une tâche importante en matière d'assistance internationale.

Toutes les activités des Nations Unies concernent la paix et la sécurité d'une façon ou d'une autre, et elles exigent une organisation qui fonctionne efficacement. Les efforts déployés pour réformer et renforcer l'Organisation des Nations Unies se poursuivent, grâce, dans une large mesure, aux efforts déployés par le Secrétaire général et ses collaborateurs. Ce processus doit se poursuivre.

M. Anderson (Suède)

Les progrès en matière de réforme dépendent de la loyauté des Etats Membres de l'Organisation mondiale. Les Nations Unies ne doivent pas être contraintes de se débattre dans une grave crise financière au moment où des tâches considérables et urgentes exigent toute leur attention. Tous les Etats Membres doivent s'acquitter de leurs obligations financières prévues par la Charte des Nations Unies. Nous sommes heureux de constater que les Etats-Unis ont l'intention de modifier leur position à cet égard comme l'Union soviétique l'a fait il y a quelque temps.

Il est impérieux que les Etats Membres fournissent une assistance financière solide et durable aux activités de l'Organisation mondiale. La Suède a participé activement aux discussions avec le secrétaire général sur les solutions à trouver aux problèmes à court et à long terme. Nous sommes prêts à poursuivre ces discussions et nous acceptons notre part de responsabilité dans l'action entreprise pour surmonter la crise.

La Suède a déjà fait des propositions pour élaborer un barème de contributions plus égal afin de rendre l'Organisation moins vulnérable.

Aucun conflit n'a été définitivement réglé au cours de l'année 1988. Nous savons combien il est facile de retomber dans des conflits anciens et à quelle cadence le climat international peut se modifier. Mais les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés sont d'une telle envergure que cette fois-ci nous ne pouvons pas nous permettre de revenir aux antagonismes qui ont marqué et divisé la communauté mondiale pendant de si longues années.

Ce sont par conséquent tous les Membres des Nations Unies qui doivent déployer les efforts les plus vigoureux pour consolider et poursuivre l'évolution positive qui a marqué l'année 1988. Faisons tous en sorte que cette année constitue un tournant aussi bien pour nos aspirations à vivre en paix que pour nos aspirations à bâtir une organisation capable de faire respecter le droit international et de faire face aux menaces qui pèsent sur notre survie. Dans cette entreprise, il n'y a pas d'alternative à une organisation mondiale forte.

Pour terminer, je vais citer le regretté Premier Ministre suédois Olof Palme

"... Lorsque nous considérons le monde actuel, nous demeurons convaincus que l'histoire des Nations Unies ne fait que commencer." (A/40/PV.43, p. 64/65)

M. PALM (Burkina Faso) : Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de saluer votre élection à la présidence de cette quarante-troisième session.

M. Palm (Burkina Faso)

Veuillez accepter, pour l'occasion, mes félicitations les plus sincères et mes vœux de succès. Vos qualités de diplomate chevronné sont pour nous le gage du bon déroulement de nos travaux.

Je voudrais associer à ces félicitations les autres membres du Bureau de l'Assemblée générale et les assurer, ainsi que vous-même, du concours actif de ma délégation.

J'aimerais également marquer notre satisfaction à votre prédécesseur, s. E. M. Peter Florin, pour le travail remarquable accompli au cours de son mandat de président de la quarante-deuxième session.

A notre secrétaire général, je tiens à rendre un hommage spécial, tant pour son inlassable dévouement pour promouvoir la coopération internationale, que pour sa persévérance dans la recherche de la paix. Nous savons tous le rôle personnel qu'il a joué dans la solution de certains conflits.

Je lui renouvelle, ici, notre appréciation pour sa foi exemplaire en notre organisation et pour les efforts courageux qu'il déploie en vue d'en sauvegarder le prestige et la crédibilité, cela, en dépit des difficultés financières.

Je suis chargé par le chef de l'Etat, le camarade Blaise Compaoré, de transmettre en son nom, à cette auguste assemblée, le message d'amitié et de paix du Gouvernement du Front populaire et du peuple burkinabé.

Il vous souviendra que l'année dernière, alors que l'Assemblée générale siégeait en sa quarante-deuxième session ordinaire, le peuple burkinabé a dû dénouer l'une des crises les plus aiguës de son histoire.

Nous sommes un peuple pacifique qui n'a pas habitué le monde aux effusions de sang, aussi avons-nous compris le trouble de certains.

Ce que nous n'avons pas compris et que nous ne sommes pas disposés à admettre, c'est qu'au nom du charisme d'un homme qui avait su soigner son image, l'on condamnât dans certains milieux et le régime qui a remplacé le sien, et tout le peuple.

Le Burkina Faso revient de loin et, au cours de l'année écoulée, il a pansé ses plaies et s'est résolument engagé avec le Front populaire, dans la voie de la rectification.

Le 15 octobre 1987 ayant marqué la fin d'une époque de déviations en série dans notre révolution, il nous a fallu restaurer les équilibres socio-politiques et économiques sur le plan intérieur et rétablir les bases de la coopération sur le

M. Palm (Burkina Faso)

plan international. Il était en effet primordial que notre peuple qui avait adhéré à la construction révolutionnaire en consentant d'énormes sacrifices, puisse vivre ses aspirations légitimes sans avoir à subir la terreur du fait d'un régime policier, ni le recul économique qui aurait inévitablement résulté du système d'autarcie qui lui avait été imposé.

M. Palm (Burkina Faso)

Il était grand temps que nos voisins soient rassurés et nos partenaires rassérénés.

Aux premiers surtout, il nous fallait administrer les preuves qu'ils attendaient de notre volonté de pratiquer avec eux les vertus du bon voisinage et de la non-ingérence. Je dois dire, ici, que nous avons réussi au-delà de nos espérances en rétablissant et la confiance, et les fondements de la coopération sous-régionale si indispensable à des économies fragiles et vulnérables.

Bien que j'aie eu l'occasion de le proclamer dans d'autres enceintes internationales, je voudrais réitérer ici la volonté du Gouvernement du Burkina Faso de vivre en paix avec ses voisins et avec tous les peuples du monde, de rechercher avec eux les solutions aux maux innombrables qui accablent la communauté internationale et de construire un monde de justice et de progrès.

Je redis ici notre attachement aux principaux et idéaux de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

C'est armés de cette détermination, que nous participons à ce débat général.

L'excellent rapport du secrétaire général sur la période écoulée nous offre un tableau saisissant de notre monde en mutation.

C'est, en même temps, un rappel à l'ordre qui est fait à nos consciences d'hommes responsables devant les générations montantes, rappel selon lequel nous abordons la dernière ligne droite du parcours de ce XX^e siècle si chargé d'histoire.

A l'heure des échéances, toutefois, peu de réussites. Cela est particulièrement vrai des décennies proclamées ici même par cette assemblée : que ce soient celles du désarmement ou celles consacrées au développement.

S'agissant du développement, les Etats du tiers monde ont payé et continuent de payer un lourd tribut à la crise structurelle de l'économie mondiale.

C'est ainsi que nos pays ont dû assister, impuissants, à l'accélération de la détérioration, année après année, des termes de leurs échanges avec les pays riches.

Il est regrettable de constater que la spéculation est venue fausser devant : Je encore le jeu normal des échanges internationaux lesquels, au départ, ne satisfaisaient personne. En effet, il est difficile d'expliquer autrement que les pays développés aient réussi à exercer leur contrôle systématique sur les marchés des matières premières. Ni la vieille loi capitaliste de l'offre et de la demande, ni même les accords de garantie dans le cas de produits spécifiques ne constituent plus des mécanismes fiables. Seule compte désormais la volonté du Cartel qui a pu

M. Palm (Burkina Faso)

se constituer contre telle matière première ou tel groupe de producteurs. Et, toujours, la pression s'exerce dans le sens de faire baisser les prix.

Ainsi les pauvres sont-ils chaque jour un peu plus pauvres et les peuples en réponse s'organisent pour leur survie.

Un an après la tenue de la 7e CNUCED, et malgré l'entrée en vigueur récente du Fonds des matières premières, il y a peu de chances que les règles du jeu changent au point de permettre aux pays producteurs de matières premières d'en tirer des revenus conséquents pour le financement de leurs projets de développement. L'Oin s'en faut! Ils se trouvent pris dans un engrenage qui les conduit inexorablement à devoir emprunter encore et davantage pour pallier le manque à gagner de leurs recettes d'exportation, à investir non pas dans des efforts de développement, mais de simple survie.

Ainsi le dialogue Nord-Sud si porteur d'espoir s'est-il mué en une mécanique bien huilée, chargée de drainer les flux économiques dans le sens d'un transfert inverse des ressources.

Ainsi la dette est-elle devenue, pour chacun et pour tous les pays en développement, un cauchemar et sa solution, la quadrature du cercle. Incontestablement, un concept monstrueux que ni les endettés, ni leurs créanciers ne veulent aborder de front, encore moins ensemble. Et chacun, dans son camp, d'en soupeser le fardeau et de proposer des solutions plus ou moins réalistes, plus ou moins radicales. Tout cela sous l'ombre tutélaire du Fonds monétaire international.

Le continent africain a la chance de pouvoir parler d'une même voix parce que les Etats qui le composent ont jusque-là affronté collectivement le monstre.

Je me réfère ici au sommet extraordinaire de l'OUA sur la dette africaine, qui s'est tenu en novembre de l'année dernière.

Seulement, il est évident que le problème de l'endettement ne saurait être isolé de son contexte. Il y a lieu de l'examiner sous l'angle des relations économiques internationales. Il faut poser, avec l'Afrique, la question de savoir si les pays développés veulent avoir des partenaires économiques dignes de ce nom ou simplement, des zones d'influence. Je laisse la question ouverte...

Pour sortir de la crise, l'Afrique a, dans son programme prioritaire, opté pour la rigueur dans le sacrifice. La communauté internationale lui a fait écho par l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Ce programme d'action, arrivé à "mi-parcours, et dont l'évaluation nous occupe depuis quelques semaines, constitue

M. Palm (Burkina Faso)

l'une de nos préoccupations majeures. J'aimerais saluer ici les efforts méritoires entrepris par le Secrétaire général pour assurer la mise en oeuvre de ce plan par les organismes du système des Nations Unies.

Mais il n'est un secret pour personne que l'exécution du programme est en ~~deçà~~ de ce qui pouvait en être escompté et ~~que~~, partout, l'Afrique a été ~~déçue~~ dans ses espérances et sa volonté de coopération.

Les débats qui ont eu lieu dans cette enceinte, il y a quelques jours, nous ont permis de prendre la mesure de ce qui a été mis en oeuvre et d'appréhender l'ampleur de ce qui reste à faire.

Il nous apparaît que, tant que certains de nos partenaires - Etats et organisations internationales confondus - n'auront pas admis que la pression ~~exercée~~ sur nos économies et nos sociétés par les efforts d'ajustement structurel peuvent avoir des effets bénéfiques, certes, mais également des conséquences désastreuses, nous ne franchirons pas le seuil des blocages et des incompréhensions actuels.

Il est à souhaiter que la communauté internationale, dans un sursaut salutaire, fasse en sorte que, d'ici à 1990, le Programme d'action et le programme prioritaire puissent être intégralement mis en oeuvre. Il y va de la survie de tout un continent où, en cette fin de XXe siècle, la faim, les maladies endémiques et le désespoir sont le lot quotidien des peuples.

L'Afrique a besoin, toujours pour sa survie, que l'on puisse l'assister dans ses efforts pour réhabiliter son environnement particulièrement éprouvé par la sécheresse et autres calamités naturelles. Dans l'immédiat, ce sont les invasions de criquets qui risquent d'annihiler, dans la ~~région~~ du Sahel notamment, près de 15 années d'efforts de reboisement et de réhabilitation des sols.

Or, ~~il~~ se trouve ~~qu'aucun~~ pays pris individuellement, ni aucune région agissant isolément, ne sont en mesure d'arrêter l'avancée du désert ou l'invasion des sautériaux.

Le Burkina Faso, bien qu'ayant son programme national de sauvegarde de l'environnement, mène avec ses partenaires du Comité permanent ~~Inter-Etats~~ de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et d'autres organisations de la sous-région et avec l'aide de la communauté internationale, une action ~~solidaire~~ et intégrée. A cet égard, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne (BNUS) a joué un rôle irremplaçable.

M. Palm (Burkina Faso)

Notre monde a la chance de vivre une époque où les hommes ont la conscience aiguë des problèmes qui se posent à l'humanité et aussi les moyens intellectuels et technologiques de les analyser et de les résoudre. La sauvegarde de l'environnement est l'un de ces problèmes. Le travail remarquable fait par la Commission Brundtland il y a déjà deux ans, mais dont les conclusions sont toujours d'actualité, constitue l'une de ces analyses. Malheureusement, lorsqu'il s'agit de se mobiliser et de combattre, même pour sa survie, notre monde semble désarmé. Nous ne pouvons qu'espérer que le temps est proche où l'humanité se donnera les moyens collectifs de faire face à l'adversité et de corriger ses propres errements.

A ce stade, qu'il me soit permis d'exprimer toute l'indignation de mon pays devant le mépris des sociétés industrielles pour la vie de nos populations, lorsqu'elles transforment l'Afrique en une poubelle à bon marché de leurs déchets, radioactifs ou non, nocifs en tous les cas.

Nous en appelons à la conscience des Etats riches pour qu'ils considèrent, avec nous, ces pratiques comme autant de crimes qui portent en eux la graine d'un génocide à retardement.

Déjà, les essais nucléaires incontrôlés ont détraqué notre écosystème, attaqué la protection de la couche d'ozone qui sécurisait la planète.

Déjà, des armes terribles et en nombre inutile sont et continuent d'être enterrées sous des pieds innocents, véhiculées à travers les airs et les océans, prêtes à prendre leur envol dans l'espace.

Les enfants du XXe siècle et les hommes du vingt et unième centenaire sont condamnés à vivre les cauchemars de l'apocalypse, à moins que les puissances de ce monde n'y mettent cette fin inévitable que chacun attend depuis Hiroshima.

M. Palm (Burkina Faso)

Les développements intervenus dans les négociations entre les deux super-grands et les accords limités auxquels ils sont parvenus sont porteurs de promesses. Néanmoins, ces négociations doivent être poussées plus avant et dans d'autres directions. A ce stade et dans ce contexte, l'on ne peut que regretter que les espoirs de la communauté internationale aient été déçus par l'échec de la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, troisième du genre, consacrée au désarmement.

Le Burkina Faso, pour sa part, accueillera favorablement tout effort tant bilatéral que multilatéral tendant à réaliser le désarmement.

Il n'est que grand temps que nos ressources intellectuelles et matérielles soient affectées à un usage plus conforme aux aspirations des hommes de notre époque au développement, au mieux-être et à la qualité de la vie.

De la même façon que nous nous sommes réjouis des progrès accomplis dans la "détente", nous avons accueilli avec soulagement les annonces successives de la signature des Accords de Genève sur l'Afghanistan et du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, ainsi que les promesses de solution au Kampuchea et en Afrique australe.

A nos amis de l'Afghanistan, nous réitérons notre appel à la réconciliation nationale, condition indispensable à tout effort conséquent de reconstruction.

Le dénouement heureux dans le conflit entre l'Iran et l'Iraq fait honneur aux deux belligérants qui ont su éviter au monde une conflagration générale que l'implication de plus en plus poussée de puissances étrangères à la région du Golfe allait irrémédiablement entraîner. Nous espérons que les clauses du cessez-le-feu seront respectées et que les négociations sur les questions pendantes pourront se conclure pour l'instauration d'une paix durable.

En notre qualité de membre actif de l'Organisation de la Conférence islamique, nous exhortons les deux Etats frères d'Iraq et d'Iran à une réconciliation rapide et complète.

Nous suivons avec le plus grand intérêt les négociations tous azimuts qui sont menées pour mettre fin à près d'une décennie de drame au Kampuchea.

Nous espérons que, bientôt, le peuple cambodgien réconcilié pourra s'employer à reconstruire son beau pays dans l'amitié bienveillante de ses voisins et avec l'aide de la communauté internationale tout entière.

La situation en Afrique australe éveille en nous des sentiments mitigés.

Nous nous félicitons, bien sûr, de ce que les conversations quadripartites entre l'Angola, Cuba, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis d'Amérique aient pu se tenir depuis quelques mois sans rupture majeure. De même, nous accueillons

M. Palm (Burkina Faso)

favorablement les résultats auxquels les protagonistes ont pu parvenir parce que nous savons quelle est la détermination de nos frères angolais à sauvegarder les intérêts africains de cette région, en particulier pour ce qui est de la Namibie.

si nos ~~sentiments~~ sont partagés, c'est parce que nous considérons tout le chemin qui reste à parcourir pour une solution définitive du problème.

En effet, cette même Afrique du Sud qui semble céder aux pressions de la communauté internationale sur un début d'acceptation de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur l'indépendance de la Namibie est celle qui continue à brûler les écoles dans ce territoire, persiste dans son refus de reconnaître la ~~SWAPO~~, ~~authentique~~ représentant du peuple namibien, et perdure à exercer sur le peuple sud-africain le terrorisme de l'apartheid.

Je suis allé ~~personnellement~~ en Afrique australe. J'ai en effet eu la chance de visiter, il y a quelques mois, certains pays de la ligne de front. Déjà là-bas, aux portes de l'enfer sud-africain, l'on ne peut ~~qu'être~~ saisi du doute - pour ne pas dire la certitude - que le régime maudit de l'apartheid puisse jamais se réformer par lui-même.

Seuls la détermination, le ~~courage~~ et l'abnégation des Etats de la ligne de front et la foi du peuple sud-africain dans son avenir et la victoire inéluctable de son combat-ont pu me conforter dans l'idée que tout n'est pas perdu.

Tout n'est pas perdu si les amis de Pretoria font enfin droit à l'aspiration unanime des peuples qui composent cette organisation. Seuls ces pays détiennent la clef du problème en décidant d'appliquer à l'Afrique du Sud raciste les sanctions obligatoires aux termes du Chapitre VII de la Charte. Cela les honorerait et lèverait le doute que des nations, responsables de la paix et de la sécurité dans le monde et championnes de la défense des droits de l'homme, ne foulent pas aux pieds les principes cardinaux de notre organisation.

L'Assemblée générale a décidé que l'apartheid était un ~~crime~~ contre l'humanité. Il doit être traité comme tel.

Outre l'apartheid, le drame palestinien reste la question politique majeure pour la solution de laquelle notre organisation a ~~déçu~~ deux générations d'hommes déjà.

La succession des guerres du Moyen-Orient depuis la création de l'Etat d'Israël, la désintégration progressive du Liban, et, surtout, la spoliation du peuple palestinien et sa réduction à l'errance pèsent lourdement et négativement sur le bilan de l'Organisation des Nations Unies.

M. Palm (Burkina Faso)

L'on ne peut donc qu'accueillir, comme étant la dernière chance que les Nations Unies ont de jouer un rôle déterminant dans le règlement de ce problème, l'idée qui fait son chemin de la convocation, sous les auspices de l'Organisation, d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Seulement, le succès de cette entreprise ne sera garanti que si l'Organisation de libération de la Palestine, unique représentant du peuple palestinien, est admise à y siéger comme interlocuteur à part entière, au même titre qu'Israël.

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans dire combien mon pays, en tant que membre du Mouvement des non-alignés, se sent concerné par les questions de la réconciliation des deux communautés de Chypre, de la réunification indépendante et pacifique de la péninsule coréenne et du processus de paix et d'intégration en Amérique centrale.

Tous ces peuples ont en commun de vouloir se retrouver, en dehors de toute ingérence étrangère et de toute entreprise hégémonique, qui pour souder une identité nationale, qui pour bâtir une entité régionale. La réalisation de ces nobles aspirations ne pourra que bénéficier à notre organisation et à la communauté des nations ici réunies.

Je ne pense pas me tromper en disant que la situation internationale, malgré la persistance de la crise économique, semble meilleure cette année qu'elle ne l'était l'an dernier à pareille époque. Les tensions les plus aiguës se sont relâchées et les nations se sont résolument tournées vers la recherche de la paix et de la construction d'un avenir meilleur.

Fort de cette constatation, je voudrais former le vœu que, lorsque s'ouvrira la quarante-quatrième session de notre Assemblée, les derniers canons se seront tus sur les ultimes champs de bataille du monde, que nous verrons les Palestiniens de retour sur leur terre bâtissant aux côtés des Israéliens, l'état d'urgence levé en Afrique du Sud et Nelson Mandela hors des geôles de l'apartheid, et, enfin, la Namibie siégeant dans cette salle, quelque part entre le Mozambique et le Népal, à cette place qui lui revient depuis si longtemps, trop longtemps.

M. CORDOVEZ (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Nous sommes fiers de voir le Ministre des relations extérieures Dante Caputo, présider l'Assemblée générale. L'Argentine et l'Equateur sont des Etats frères par l'histoire et qui demeurent solidaires. A ses grandes qualités d'homme d'Etat, Dante Caputo allie une ferme conviction démocratique. Le fait qu'il dirige nos débats est un gage de succès.

M. Cordovez (Equateur)

Nous rendons hommage au secrétaire général et assurons l'Organisation mondiale de notre adhésion et de notre appui, car il semble qu'on commence enfin à comprendre la valeur et l'utilité de cet instrument tourné vers l'avenir dont dispose l'humanité.

Voici quelques semaines, les Equatoriens ont élu un nouveau gouvernement. Nous voyons dans cette élection une étape très importante dans nos efforts pour consolider la démocratie. C'est un gouvernement qui proclame la justice sociale et la liberté, et étant donné que c'est la première fois depuis son avènement que nous participons aux travaux de la plus haute instance internationale, nous tenons à appuyer fermement les principes et les engagements de la communauté internationale. A San Francisco, a été élaboré un ordre juridique qui est une garantie pour toutes les nations dans la mesure où tous nous le respectons et contribuons à le renforcer.

M. Cordovez (Equateur)

Notre attitude et notre politique extérieure sont conformes à ces objectifs et ont été définies clairement par le **Président** de mon pays, M. Rodrigo Borja, dès le début de son mandat constitutionnel. Elles cherchent à renforcer les liens d'amitié et de coopération avec tous les peuples du monde. Dans nos activités extérieures, nous recherchons la paix, la sécurité et le développement. Sans paix, il ne saurait y avoir ni liberté ni développement. Sans sécurité et Sans développement, nous ne pouvons pas parler de coopération ni de justice sociale internationale.

Nous sommes donc vigoureusement convaincus qu'il faut défendre la paix partout où elle est menacée. Nous avons foi dans l'esprit de compréhension et de solidarité qui offre à l'humanité de nouveaux espoirs.

Nous croyons à la possibilité de bâtir une communauté des nations qui, tant sur le plan national qu'international, vivront de façon pratique et positive la vocation de l'homme libre.

Nous croyons aux libertés; nous les défendrons et les favoriserons en tant que cadre et base de tous les droits de l'homme. Nous rattachons ces droits aux possibilités et exigences de bien-être, de respect de l'homme en tant qu'individu et des peuples en tant que nations.

Nous sommes convaincus qu'il faut rechercher intensément l'épanouissement de notre peuple, l'épanouissement complet, qui va au-delà de la simple croissance et qui offre à tous des possibilités, ainsi que la justice, la liberté et la coexistence harmonieuse.

Nous espérons ainsi encourager les efforts nationaux dans une concertation appropriée des intérêts. Nous connaissons nos lacunes, ainsi que la gravité et l'urgence des problèmes. Nous savons que nous devons fournir un considérable effort national et, pour ce faire, nous comptons sur tous les secteurs du pays qui seront assurés d'être respectés et appuyés dans leurs activités légitimes. Nous croyons également à la coopération des organismes internationaux et de pays amis, que nous invitons à s'associer à la croisade que nous entamons pour promouvoir le bien-être que notre peuple réclame.

Le monde que nous aimons tous est donc un monde de paix, de solidarité, de justice et de liberté. Dans cet esprit, nous voulons encourager un climat d'harmonie et de confiance dans nos relations et dans nos relations avec tous les pays pour que nos frontières et toutes les frontières soient des lieux de rencontre, d'amitié et de coopération et non pas des lieux de désaccords et de

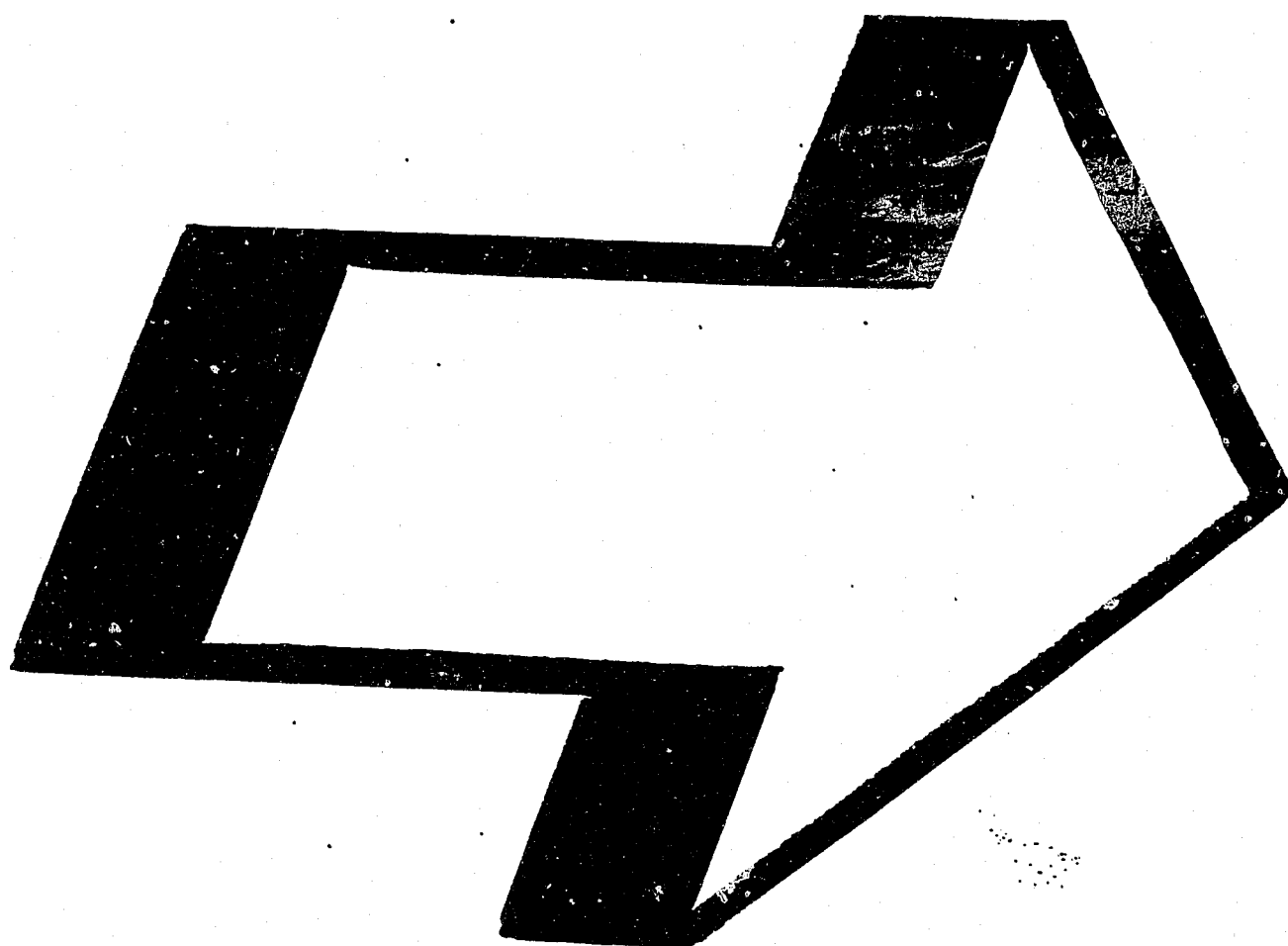
M. Corcuvez (Equateur)

conflits. C'est pourquoi nous appuyons fermement les processus de "désarmement des esprits", de réduction des dépenses militaires et d'élimination de la course aux armes nucléaires. C'est pourquoi nous appuyons de notre volonté politique le processus d'intégration en Amérique latine. C'est pourquoi nous encourageons également le règlement pacifique des différends qui enveniment les relations des peuples et obligent à détourner vers la défense des ressources qui pourraient être consacrées à des projets urgents de développement.

L'accumulation d'armements n'entraîne pas une plus grande sécurité. Une paix armée n'est pas une paix sûre. Elle ne l'a jamais été; elle ne le sera jamais. La paix mondiale est inexorablement liée au désarmement général et complet. Nous nous félicitons de ce que les Etats-Unis et l'Union soviétique aient conclu un traité pour éliminer les missiles nucléaires de portée intermédiaire et de courte portée. Il est important qu'on ait pris la première mesure authentique de désarmement, mais il est tout aussi nécessaire de prendre de nouveaux engagements dans le même sens et de libérer les ressources qui sont actuellement consacrées à la fabrication d'instruments d'anéantissement pour répondre aux besoins sociaux urgents du tiers monde.

Il est également impératif d'interdire immédiatement l'emploi des armes chimiques et les essais d'armes nucléaires, ainsi que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires et le transfert illégal et clandestin d'armes classiques. Les sommes énormes consacrées à la course aux armements sont moralement indéfendables et condamnables.

Le processus de désarmement et de limitation des armements est étroitement lié à l'obligation des Etats de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et conformément à la justice et aux normes et principes du droit international. L'Equateur a toujours respecté ces éléments primordiaux des relations internationales. C'est pourquoi nous nous félicitons du processus de négociations qui a permis la signature des Accords de Genève sur l'Afghanistan qui, nous l'espérons, sera une étape vers un monde différent où l'affrontement militaire, les solutions de forces, l'affrontement indirect et la méfiance réciproque seront éliminés. Il semblerait que, grâce aux efforts des Nations Unies et du secrétaire général dans le golfe Persique, en Afrique australe, au Kampuchea, au Sahara occidental, à Chypre, on assiste au triomphe de la diplomatie sur l'intolérance, à la victoire de la raison sur la force, à la suprématie du dialogue et des idées sur l'affrontement macabre des canons.



01-05-2002

M. Cordovez (Equateur)

Nous voudrions que ces espoirs se forment aussi dans le Moyen-Orient et en Amérique centrale. Nous nous préoccupons tout particulièrement du conflit dans la région de l'Amérique centrale. Nous demandons à toutes les parties intéressées de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour appliquer et mettre en place les modalités de règlement qui ont été élaborées avec tant de difficulté et qui se fondent à juste titre sur le respect de la souveraineté des Etats et sur leur droit de choisir librement leur forme de gouvernement, sans ingérence étrangère et dans l'expression authentique de la démocratie, du pluralisme, de la justice sociale, des libertés individuelles et des droits de l'homme.

L'Equateur appuie les différentes initiatives et propositions constructives pour régler cette grave crise en Amérique centrale. Nous voudrions plus particulièrement souligner la nécessité de sauvegarder et de faire avancer le processus important de négociation qui résulte des démarches du Président Arias, du Costa Rica, qui ont été concrétisées dans l'Accord d'Esquipulas II dans lequel on a tenu compte des situations et des intérêts particuliers de toutes les parties au conflit.

Dans ce moment critique, il est de nouveau urgent et nécessaire d'éliminer immédiatement les obstacles qui ont surgi dans l'application du Plan Arias. Peut-être pourrions-nous le relancer grâce à la tenue de réunions entre les parties en vue d'examiner certains points précis ou groupes de sujets avec un sens pratique et avec une vision politique.

Il faut en outre rappeler que la communauté internationale a une dette envers l'Amérique centrale. Après l'accord politique, il faudrait mettre en oeuvre un programme intensif de développement avec une forte composante de la coopération internationale.

Les aspects positifs du paysage politique international ne trouvent malheureusement pas de correspondance dans les domaines économique, financier et monétaire. Il n'y aura pas d'ordre économique international harmonieux et stable si on ne conçoit pas un système international équitable qui assure de meilleures possibilités de commerce extérieur, qui renverse les conditions défavorables de l'échange, qui favorise le juste paiement et la juste rémunération des biens exportés, qui facilite le transfert de données scientifiques et techniques et qui contribue à un courant positif net de capitaux pour le développement. Le dialogue Nord-Sud est au point mort. Cela est inacceptable. Il faut relancer ce dialogue.

M. Cordovez (Equateur)

Pour l'Amérique latine, les années 80 ont représenté une période de stagnation économique et de détérioration des conditions de vie de ses habitants. Il existe actuellement un consensus sur le fait que la dette extérieure et le traitement dont elle fait l'objet constituent peut-être le principal élément de la crise qui touche actuellement la région. Cependant, l'endettement extérieur de ces pays n'est pas un fait isolé qui est apparu spontanément au cours de la décennie précédente: c'est dans une large mesure la conséquence d'un ordre économique international injuste qui porte préjudice aux pays les plus pauvres et limite leurs possibilités de financer la croissance de leurs économies.

Voilà pourquoi pour surmonter cette crise qui dure depuis près de 10 ans déjà en Amérique latine il faut que s'instaurent des relations économiques internationales plus justes et qu'intervienne un accord entre créanciers et débiteurs. Les pays en développement réclament depuis plusieurs années déjà que l'on accepte les conditions nécessaires à la réalisation d'un développement stable de l'activité économique internationale pour le bénéfice tant des pays industrialisés que des pays en développement.

Nous souhaitons réaffirmer ici que l'Equateur reconnaît le caractère légitime de la dette qui a été contractée et saura honorer ses engagements, mais sans pour autant exiger de sacrifices supplémentaires de la part d'un peuple qui ne cesse d'en faire depuis près de sept ans. Nous préconisons une attitude favorable au dialogue et non à l'affrontement. Nous ne pouvons pas continuer à demander aux pays endettés seuls d'assumer la totalité des coûts, en méconnaissant la responsabilité de ceux qui à un moment donné ont offert d'énormes prêts sans évaluer les risques que de telles opérations comportaient.

En d'autres termes, il est donc indispensable et urgent de promouvoir un accord entre les parties sur la base du respect mutuel à la recherche de solutions équitables sur la base de la répartition des coûts et pour la reprise de la croissance des économies endettées. Cela permettrait sans aucun doute à ces pays de mieux s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrites.

A cet effet, les organismes multilatéraux de crédits devront intensifier les courants financiers vers les pays en développement, donner la priorité aux objectifs qui se fondent sur des critères d'ordre économique et financier stricts. Pour atteindre cet objectif, les pays industrialisés devront réaliser des compromis, concernant la capitalisation de ces institutions de crédits. Toutes ces réflexions nous mènent à une conclusion qu'il nous faut mentionner dans ce forum éminemment politique: le moment est venu de comprendre clairement le lien étroit

M. Cordovez (Equateur)

qui existe entre l'amélioration des conditions de vie des peuples et la solidité des régimes démocratiques fondés sur les principes de liberté et de justice.

Le Gouvernement équatorien a choisi de s'engager dans une voie sérieuse, responsable et démocratique pour surmonter la crise économique et offrir au pays des possibilités de développement. Nous avons élaboré des plans en vue de stimuler l'activité de tous les Equatoriens et de leur assurer le fruit de leurs efforts. Nous voulons une société fondée sur le respect du droit inspiré par une solidarité large reposant sur la justice et empreinte d'une forte conscience sociale. Dans cet effort, nous accueillerons favorablement une contribution internationale dans le cadre de limites définies avec équité, réalisme et en tenant dûment compte des intérêts nationaux afin de nous donner les moyens de vaincre le sous-développement, de créer des emplois et d'assurer la prospérité à notre peuple.

La délégation équatorienne fera par la suite un exposé plus détaillé de la position de mon gouvernement sur différents points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée. Nous avons déjà parlé de l'intérêt et de l'appui que le Gouvernement équatorien accorde à des questions aussi importantes que le désarmement et la dette extérieure. D'autres questions également, comme celles du trafic des stupéfiants, attirent plus particulièrement l'attention de mon gouvernement qui, avec d'autres gouvernements des Amériques, s'est engagé à appuyer infatigablement la lutte contre ce fléau de l'humanité.

Nous accordons une importance primordiale à la coopération internationale et aux activités politiques, économiques, sociales et humanitaires de notre organisation. Notre contribution sera toujours celle d'un pays qui voit avec espoir les changements qui s'ébauchent dans la communauté internationale, laquelle, au bord de l'abîme et de l'holocauste nucléaire a su réfléchir et permettre à la raison et au bon sens de l'emporter. Le nouvel esprit qui anime les grandes puissances devra ouvrir la voie de l'entente et offrir de vastes possibilités de paix et d'amitié entre les peuples. Cela permettra également de satisfaire les revendications justes et sincères du tiers monde et de mettre en place un véritable ordre juridique international.

La détente a eu et est encore appelée à avoir des fruits d'une importance inestimable pour une coexistence internationale harmonieuse. C'est sans aucun doute un facteur indispensable qui permettra aux esprits de se libérer de l'affrontement et de promouvoir le dialogue et la coopération. La crise économique actuelle, avec toutes les déceptions qui en ont résulté pour les pays pauvres,

M. Cordovez (Equateur).

commence à éveiller la conscience mondiale et frappe de plein fouet tous les pays du monde. Les Nations Unies ont déjà prouvé leur aptitude à s'adapter à des circonstances nouvelles; les vents du changement entraîneront des attitudes et des approches nouvelles qui nous permettront de faire face aux nouvelles exigences des peuples et de notre époque.

C'est dans cet esprit et animé de cette conviction que l'Equateur s'engage à appuyer les efforts qui seront déployés pour faire de ce monde un monde qui soit celui que nous voulons léguer à nos enfants.

M. ESCHEIKH (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : J'ai le plaisir, au nom de la délégation tunisienne ainsi qu'en mon nom personnel, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que grâce à votre expérience et à votre sagesse vous conduirez les travaux de cette session avec succès.

En vous confiant cette responsabilité, l'Assemblée rend hommage à votre compétence ainsi qu'à votre pays ami, l'Argentine, pour le grand prestige dont il jouit, sur la scène internationale.

Il m'est également agréable de vous assurer que ma délégation est tout à fait disposée à collaborer étroitement avec vous.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer à votre illustre prédécesseur, S. E. M. Peter Florin, notre admiration ainsi que notre appréciation pour l'abnégation, le savoir-faire et la persévérance avec lesquels il a assumé la présidence de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale qui a connu une activité intense tout au long des 12 derniers mois.

M. Escheikh (Tunisie)

Je tiens aussi à exprimer au secrétaire général, M. Javier perez de Cuéllar, notre profonde reconnaissance pour les nobles services qu'il ne cesse de rendre en faveur du rayonnement de notre Organisation et de sa Charte. Grâce à sa détermination et à sa persévérance, ce qui lui a valu la confiance et le soutien de la communauté internationale, permettant ainsi à notre Organisation de jouer ce rôle pionnier que lui a confié la Charte, dans le règlement des problèmes internationaux et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération entre les nations.

La Tunisie a toujours donné la preuve de son attachement à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations unies, attachement dont elle a fait l'une des constantes de sa politique étrangère et un principe régissant ses relations bilatérales et ses prises de position sur la scène internationale.

La Tunisie s'est toujours employée à soutenir l'ONU, à en propager les principes et à en défendre les nobles objectifs, consciente qu'elle est que les principes et objectifs énoncés dans la Charte et les valeurs consacrées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme comptent parmi les acquis les plus précieux de l'histoire contemporaine.

Guidés par ces principes, nous avons procédé, depuis le changement du 7 novembre 1987, à une refonte totale du paysage politique tunisien pour permettre à nos citoyens de participer à la prise de décision et à l'exercice des responsabilités dans le cadre des règles constitutionnelles, refonte avant pour but de répondre aux légitimes aspirations des citoyens et à leurs valeurs civilisationnelles authentiques.

C'est ainsi qu'il a été procédé à toute une série de mesures à caractère juridique et social, à savoir l'amendement de la Constitution pour en supprimer toute disposition tendant à limiter le droit du citoyen à exercer sa liberté de choix ou son droit à la différence; la promulgation d'une nouvelle loi sur les partis servant de base légale à la création d'organisations politiques et au multipartisme, et à la réhabilitation des institutions constitutionnelles, la Chambre des députés en particulier, pour qu'elles puissent s'acquitter des tâches qui leur sont confiées dans le respect des normes démocratiques et ce, sous l'égide d'un conseil constitutionnel chargé de veiller à la constitutionnalité des lois.

De même, il a été adopté toute une série de mesures audacieuses touchant aux libertés fondamentales et tendant à garantir la liberté d'opinion et d'expression et à sauvegarder les droits de l'homme, telles que notamment l'abolition des

M. Escheikh (Tunisie)

tribunaux d'exception, la réglementation des mesures relatives à la garde à vue et à la détention préventive, et la ratification de la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratification par laquelle la Tunisie a levé les réserves qu'elle avait faites au sujet de certains articles de la Convention.

Consciente de la noble mission des associations des droits de l'homme, la Tunisie de l'ère nouvelle leur a accordé toute liberté d'action. Elle a également confirmé les acquis politiques et sociaux de la femme tunisienne, ces acquis étant considérés comme le fruit d'un choix national fondamental et irréversible.

Sur le plan international, la Tunisie de l'ère nouvelle a réitéré les orientations fondamentales de sa politique étrangère, à savoir la défense du droit, de la justice et de la liberté, ainsi que sa volonté d'honorer ses engagements dans le strict respect de sa souveraineté et de son indépendance.

Dans la déclaration du 7 novembre 1987, le Président de la République tunisienne, S. E. M. Zine El Ahidine Ben Ali, a mis l'accent sur l'importance que la Tunisie attache au raffermissement de son identité arabo-musulmane et de sa volonté d'oeuvrer résolument à l'édification du Grand Maghreb arabe sur la base de la communauté des intérêts et de destin.

De même, la Tunisie, de concert avec les Days frères, continue de déployer de grands efforts pour rasséréner et harmoniser ses relations avec ces pays en dépassant les vicissitudes du passé, afin d'imprimer l'élan nécessaire au processus d'édification du Grand Maghreb et de donner ainsi une expression concrète à la volonté des peuples et des dirigeants des pays de la région d'instaurer une coopération large et multiforme, l'objectif ultime étant de parvenir à un stade de complémentarité organique dans le cadre d'une communauté maghrébine sans frontières et sans obstacles, solide et cohérente.

Nous sommes ainsi parvenus à créer un climat susceptible d'éliminer les sources de tension et à instaurer un dialogue constructif qui a permis de réunir les conditions objectives indispensables au déclenchement du processus d'édification du Grand Maghreb dans un esprit d'entente et de concorde.

L'époque que nous vivons est celle des blocs et des groupements régionaux qui appellent de la part de nos pays une action commune et intégrée, condition essentielle pour assurer notre survie, sauvegarder notre souveraineté et gérer au mieux nos affaires, de façon à faire du Grand Maghreb arabe un facteur de stabilité et, partant, de paix et de sécurité dans la région.

M. Escheikh (Tunisie)

A cet égard, nous nous félicitons vivement de l'esquisse d'un règlement juste et durable de la question du Sahara occidental, et nous avons bon espoir que les efforts que ne cesse de déployer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies seront couronnés de succès••

La période qui s'est écoulée depuis notre dernière session a été marquée par des développements fort positifs sur le plan des relations internationales. Aussi la session en cours se tient-elle dans un climat plus favorable, qui paraît augurer de l'avènement d'une ère d'entente et de détente.

Les signes d'une telle détente s'étaient nettement dessinés depuis la signature, le 8 décembre 1987 à Washington, du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à courte portée, et les rencontres au sommet des dirigeants des deux pays. En effet, ces développements ont grandement contribué à atténuer les tensions et à endiguer les conflits régionaux qui avaient longtemps constitué une source de vive inquiétude pour la communauté internationale et un facteur de déstabilisation dans bien des régions du monde.

Aussi, nous nous félicitons de cette évolution, en émettant l'espoir que toutes les bonnes volontés puissent mener une action concertée pour régler les conflits chroniques et jusqu'ici insolubles, dissiper les sentiments de haine et de rancune, et ouvrir de nouveaux horizons à la coexistence pacifique et à l'entente internationale.

Il est aussi étrange que déplorable de constater que, nonobstant ce climat de détente, la communauté internationale garde le silence face à une politique qui repose sur l'agression continue, la force, l'occupation, l'expansionnisme et la domination et fait fi de toutes les lois et règles internationales et de toutes les règles de la morale, en l'occurrence, la politique d'Israël au Moyen-Orient.

La situation que connaissent les territoires palestiniens occupés du fait des campagnes de répression que les autorités d'occupation israéliennes ne cessent de lancer contre les populations palestiniennes sans défense depuis le commencement du soulèvement héroïque en décembre 1987, ne fait qu'empirer au fil des jours. En témoignent le nombre accru des morts, des blessés, des détenus et des déportés

* M. Meza (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.

M. Escheikh (Tunisie)

parmi la population palestinienne innocente, ainsi que l'arsenal de mesures coercitives que les autorités d'occupation prennent quotidiennement, en violation des résolutions de l'ONU et des instruments internationaux, la quatrième Convention de Genève de 1949 en particulier.

M. Escheikh (Tunisie)

Au cours de ces derniers mois, le Conseil de sécurité avait déjà à maintes reprises été appelé à examiner cette situation dangereuse, et a adopté des résolutions dans lesquelles il avait condamné ces pratiques, demandé à Israël d'observer la Convention de Genève et souligné la nécessité de parvenir d'urgence à un règlement juste et durable du conflit israélo-arabe.

Le soulèvement du peuple palestinien a démontré au monde entier que ce peuple en lutte, qui aspire à la liberté et à la dignité, est plus que jamais résolu à payer de son sang l'honneur de recouvrer ses droits et sa dignité, et que la répression, aussi féroce fût-elle, ne saurait le dissuader.

L'Organisation de libération de la Palestine seul représentant légitime du peuple palestinien, et tous les pays arabes, n'ont cessé de réitérer leur volonté de parvenir à un règlement pacifique, juste et global, fondé sur la légalité internationale telle qu'établie par les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et ce dans le cadre d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et des membres permanents du Conseil de sécurité, de façon à rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes à disposer de lui-même et à créer un Etat indépendant, à garantir le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et à renforcer la paix et la sécurité dans la région.

Dans cette même région, le Liban frère connaît une situation tragique qui est la conséquence directe de la politique colonialiste mise en oeuvre par Israël depuis sa création. En effet, après avoir occupé une partie de son territoire et porté à maintes reprises atteinte à sa souveraineté, Israël s'est employé à semer la dissension et la discorde sur son territoire, à raviver les querelles intestines et à susciter massacres et destructions.

Nous nous sommes félicités de la signature de l'Accord de Genève relatif à l'Afghanistan et de son entrée en vigueur, d'autant qu'un tel résultat vient démontrer le rôle privilégié de l'Organisation des Nations Unies en tant que cadre pour le dialogue et le règlement des conflits, sur la base du droit et de la légalité, et récompenser les grands efforts déployés par le secrétaire général et ses collaborateurs ainsi que par toutes les forces éprises de paix qui ont grandement contribué à la conclusion rapide de cet accord. A cet égard, la Tunisie a toujours demandé que soient respectées la souveraineté et l'indépendance de

M. Escheikh (Tunisie)

l'Afghanistan et qu'il soit permis au peuple afghan d'exercer son droit à opter pour le système de gouvernement de son choix. En constatant avec satisfaction la poursuite du retrait de forces soviétiques d'Afghanistan conformément aux engagements souscrits par le Gouvernement de l'URSS, la Tunisie forme l'espoir que toutes les parties concernées sauront trouver la voie royale pour la mise en oeuvre de l'Accord de Genève dans les meilleures conditions.

Le fait que notre organisation ait pu reprendre le rôle qui lui revient dans l'instauration de la paix et le règlement des conflits régionaux constitue pour nous une source de vive satisfaction. En effet, après avoir contribué au règlement de la question afghane, elle est parvenue, au prix de grands efforts et avec le même esprit, à faire cesser les affrontements entre l'Iran et l'Iraq.

La Tunisie a été affligée de voir ainsi deux pays frères, auxquels elle est liée par la religion, s'entrelacer dans cette guerre destructrice et n'a eu de cesse, dans le cadre de la Ligue des Etats arabes et de son comité des Sept, de l'Organisation de la conférence islamique, du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation des Nations Unies, d'appeler les deux parties à recourir au dialogue pour régler ce conflit en vue d'une paix juste et honorable, conformément au droit international et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons accueilli avec satisfaction l'acceptation par l'Iran de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité, résolution que l'Iraq avait acceptée dès son adoption, ce à quoi nous avons constamment appelé afin que soient réunies les conditions propres à asseoir la paix et la sécurité et à préserver la stabilité dans la région. Nous espérons que les deux parties parviendront à surmonter tous les obstacles afin de tourner définitivement la page et de nouer des liens de fraternité et de bon voisinage dans le respect mutuel de la souveraineté et des choix politiques de chacun, ramenant ainsi la paix et la sécurité dans la région, ouvrant la voie à une coopération sincère et fructueuse et éloignant le spectre des déchirements et du gaspillage des énergies.

Nous avons également observé avec une vive satisfaction les entretiens que les dirigeants des deux communautés chypriotes ont eus, à Genève, sous l'égide du Secrétaire général, entretiens qui constituent à nos yeux une évolution positive, de nature à renforcer la confiance mutuelle entre les deux parties et à les inciter à redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement définitif du problème chypriote. Nous nous sommes félicités de ce que les leaders des deux communautés aient décidé de procéder à de nouveaux entretiens en vue de parvenir à un règlement

M. Escheikh (Tunisie)

négocié avant le 1er juin 1989. Nous sommes convaincus que les deux parties cherchent sincèrement à réaliser cet objectif dans le respect de la légalité et de la justice.

Nous avons, de même, pris acte avec espoir et optimisme des signes de détente résultant de l'accord entre les gouvernements angolais, sud-africain, cubain et américain en vue de mettre fin à l'agression du régime raciste de Pretoria contre les pays de la région et d'oeuvrer au règlement de la question de Namibie. Nous avons bon espoir que cet accord contribuera effectivement à faciliter l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Le Conseil de sécurité a joué un rôle décisif dans la recherche d'un règlement permettant de mettre fin à l'occupation de la Namibie en adoptant la résolution 435 (1978), qui reste un modèle d'objectivité et d'équité.

L'heure est venue pour le peuple namibien, qui a tant souffert de l'occupation, de l'oppression et de l'agression colonialistes de rejoindre les nations indépendantes.

Fidèle à ses principes et au devoir sacré d'apporter son appui indéfectible à la juste lutte des peuples, "à la cause de la liberté et à tout ce qui pourrait contribuer à préserver la dignité et les droits de l'homme partout dans le monde, la Tunisie réaffirme aujourd'hui son soutien sans réserve aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie dans la lutte qu'ils mènent pour recouvrer leurs droits légitimes et secouer le joug de la servitude et du colonialisme.

La Tunisie engage la communauté internationale à redoubler d'efforts afin d'extirper les racines du mal et mettre fin à ces pratiques immorales et contraires aux règles du droit international.

Fière de son appartenance africaine, la Tunisie, qui a dû elle-même mener un combat acharné pour l'indépendance, réaffirme son attachement à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, qui ne ménage aucun effort pour s'acquitter de son rôle et de sa responsabilité dans la recherche de solutions aux problèmes qui se posent au continent africain.

M. Escheikh (Tunisie)

Nous sommes persuadés que l'Organisation des Nations Unies a un rôle de premier plan à jouer dans le renforcement du climat de confiance et de détente entre les deux Super grandes puissances, et ce, en les engageant à intensifier leurs efforts pour réaliser le désarmement dans le domaine nucléaire en particulier afin de créer de nouvelles possibilités d'atténuer des tensions créées par certains conflits internationaux, de permettre aux autres pays de mettre leurs ressources naturelles, humaines et autres au service du progrès social, répondant ainsi aux aspirations des hommes à vivre dans la dignité, dans la paix et de promouvoir la coopération internationale dans les domaines de l'économie, de la science et des technologies utiles.

Telle est depuis toujours la noble mission que nous nous employons constamment à réaliser au sein du MOuvement des non-alignés, lequel déploie des efforts inlassables pour asseoir les relations internationales sur des principes sûrs et équitables. Ce mouvement n'a jamais été avare d'initiatives pour régler les principaux problèmes qui hantent le présent et l'avenir de l'humanité, si bien que les pays non alignés sont devenus un partenaire important, jouissant d'un poids et d'un prestige confirmés sur la scène internationale.

Les succès enregistrés par la lutte des peuples pour l'émancipation et la liberté et les signes d'entente et de détente apparus sur la scène internationale resteraient fragiles et ne sauraient enclencher un processus irréversible, sans une refonte totale de l'ordre économique internationale.

La situation des relations internationales appelle un changement radical touchant certains facteurs qui affectent le développement, tels que les politiques protectionnistes, la détérioration des termes de l'échange, l'inflation et l'alourdissement de la dette. La voie qui mène à la relance des économies de nos pays reste donc pleine d'obstacles.

La Tunisie a fait un certain nombre de propositions à titre de contribution à la recherche de solutions à la crise. En effet, dans un message qu'il a adressé au dernier sommet de Toronto, le Président Zine El Abidine Ben Ali a notamment proposé: premièrement, l'annulation en partie ou dans sa totalité de la dette publique des pays les moins avancés. Deuxièmement, la limitation du service de la dette des autres pays à hauteur de 15 à 25 % des recettes d'exportation. Troisièmement, la suppression ou la réduction des intérêts de tous les emprunts publics. Quatrièmement, l'institution en faveur des pays africains les plus endettés notamment d'un régime permettant de convertir les prêts à moyenne échéance en obligations remboursables sur 10 à 20 ans.

M. Escheikh (Tunisie)

En outre, il conviendrait de procéder à un examen approfondi de la situation mondiale en vue d'instaurer un nouvel ordre monétaire international.

Si les programmes d'ajustement structurel que la crise nous a imposés renforcent certes notre crédibilité il n'en demeure pas moins que nos peuples sont appelés à consentir d'énormes sacrifices. Les pays industrialisés qui sont dans une large mesure responsables du déclenchement et de la persistance de la crise, doivent donc examiner sérieusement avec nous les moyens de restructurer les relations économiques internationales ainsi que leurs propres économies, et de ne pas s'en tenir aux interventions ponctuelles en cas d'exacerbation de la crise. En effet, il est aujourd'hui évident pour tous que l'avenir des pays industrialisés est dans une large mesure lié au développement et à l'indépendance du tiers monde.

Nous considérons toujours que l'adoption du texte final de la septième session de la CNUCED démontrait la volonté de poursuivre et d'élargir sérieusement le dialogue. A cet égard, nous considérons également que la proposition formulée par les pays en développement lors de la dernière session d'été du Conseil économique et social offre une excellente occasion pour entamer un tel dialogue dans le cadre d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale au sommet pour examiner la situation économique mondiale et lui imprimer un nouvel élan par la réactivation de la croissance économique et du développement des pays en développement.

Une telle session devrait aboutir, à notre avis, à un consensus qui serve de nouvelle base aux relations économiques internationales. Et sa convocation dans un proche avenir permettrait de tirer parti des négociations commerciales qui doivent se tenir en décembre 1988 à Montréal dans le cadre de "L'Uruguay Round".

Les peuples du monde entier se tournent vers notre organisation pour l'instauration d'un ordre international fondé sur le droit, la justice et l'égalité des chances, car l'Organisation des Nations Unies demeure, en dernière analyse, le dernier espoir dans un avenir heureux pour l'humanité tout entière.

M. YAQUB-KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand privilège que de pouvoir présenter au président, au nom de la délégation du Pakistan, nos félicitations sincères à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler sous sa direction pour assurer le succès de la présente session. Les nombreuses questions complexes qui sont inscrites à son ordre du jour exigent des qualités de direction, des talents et une expérience diplomatique qui caractérisent incontestablement le Président.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

Qu'il me soit également permis de dire, par l'intermédiaire du Président, notre profonde reconnaissance à son prédécesseur, M. Peter Florin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande, qui a conduit les travaux de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale de façon exemplaire.

La délégation du Pakistan se félicite de cette nouvelle possibilité qui nous est donnée de féliciter très chaleureusement le secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts dévoués et inlassables qu'il fait année après année, pour promouvoir les objectifs et les principes de cette organisation dans le renforcement des fondements de la paix et de la sécurité partout dans le monde.

Sa foi dans le rôle de cette organisation en tant qu'instrument de la paix et de la sécurité internationales n'a jamais vacillé. Aucun défi, si grave ou menaçant soit-il, n'a jamais entamé sa volonté ni amené à douter de la capacité des Nations Unies de le relever. Les fruits de sa patience et de sa persévérance sont manifestes. Ils placent les Nations Unies au centre de la scène mondiale, place qui manifestement leur appartient et où des conflits qui semblaient insolubles se rapprochent d'une solution grâce aux efforts directs ou indirects de leur Secrétaire général.

La quarante-troisième session de l'Assemblée générale promet d'être plus productive et plus animée que les sessions précédentes. Des changements profonds ont eu lieu dans le monde et nous sommes très conscients de la contribution que les Nations Unies ont apportée pour améliorer le climat international.

M. Yaqub-Rhan (Pakistan)

Personne n'était plus conscient de cette heureuse tendance que feu notre président Mohammad Zia-ul-Haq. Il avait décidé de mener lui-même la délégation du Pakistan pour rendre un hommage personnel au secrétaire général et à l'Organisation, en cette année où une vague de paix déferlait sur toute la planète et maîtrisait les feux des conflits et de l'affrontement. Hélas, nous avons perdu le Président Zia-ul-Haq dans un accident tragique, avant qu'il ait pu réaliser ce vœu.

Partout autour de nous, nous voyons que l'idée que les problèmes politiques peuvent se régler par le recours à la force militaire est contredite de façon spectaculaire. Notre système international moderne lui-même décourage fortement de telles aventures. En effet, la lassitude et l'usure de la guerre qui accompagnent les conflits prolongés ont donné un nouvel élan aux instruments de maintien de la paix des Nations Unies. Il y a un regain de foi en cette organisation et un attachement renouvelé pour les objectifs et les principes de la Charte. Les sources puissantes qui peuvent soit faire des Nations Unies un instrument véritable de paix et de sécurité internationale, soit les reléguer au rang d'une instance de débat rhétorique et stérile, commencent à les appuyer. C'est le Secrétaire général qui a dit dans l'un de ses rapports qu'une certaine mesure de coopération entre les superpuissances était indispensable pour que l'Organisation mondiale fonctionne sans heurts.

Il nous semble que le genre de coopération entre les deux superpuissances auquel pensait le Secrétaire général a déjà commencé. La situation mondiale s'est grandement améliorée grâce aux quatre rencontres au sommet qui ont eu lieu entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev. Les Nations Unies bénéficient déjà de cette réduction des tensions entre les superpuissances.

La signature du Traité FNI est une réalisation historique qui doit être célébrée et applaudie par la communauté internationale. Elle marque le début d'un grand progrès dans l'effort collectif tenté pour débarrasser notre planète des perspectives d'anéantissement dans un holocauste nucléaire et pour réduire, sinon éliminer partout les armes classiques.

1988 pourrait être une année mémorable pour les Nations Unies. Nous pouvons tous, et lui-même en particulier, légitimement nous enorgueillir du rôle crucial que le Secrétaire général a joué en contribuant au retrait des Soviétiques de l'Afghanistan, en amenant un cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, en intervenant dans le règlement qui s'amorce en Namibie et dans l'évolution prometteuse des événements au Kampuchea, au Sahara occidental, en Amérique centrale et à Chypre.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

Nous espérons que le jour n'est pas trop éloigné où le problème apparemment insoluble du Moyen-Orient succombera lui aussi au processus irrésistible de paix qui a été mis en marche grâce à ces réalisations.

Tout en étant en droit d'accueillir chaleureusement et de louer l'esprit de paix qui se fait jour sur notre planète, nous ne devons pas oublier que nombre de ces processus de paix dans lesquels s'enracine notre optimisme ont besoin de soins continus et prudents de la part de cette organisation mondiale si l'on veut obtenir les résultats que nous appelons de tous nos vœux.

Dans notre voisinage immédiat, la signature de l'Accord de Genève sur l'Afghanistan a jeté les fondements de la paix dans cette terre déchirée par la guerre. L'ensemble de la communauté internationale attend avec anxiété le retrait complet des troupes soviétiques d'ici au 15 février de l'année prochaine. Nous espérons que ce retrait sera réalisé conformément au calendrier prévu dans les Accords de Genève.

Dans son rapport annuel, le Secrétaire général a observé à juste titre que

"La conclusion des Accords de Genève en avril a marqué un pas décisif dans la recherche d'un règlement pacifique de la situation relative à l'Afghanistan et d'une solution qui permette à tous les Afghans d'exercer leur droit à l'autodétermination." (A/43/1, p. 2)

Il faut bien reconnaître que les Accords de Genève, qui traitent des aspects extérieurs de la question de l'Afghanistan, n'ont pas rétabli la paix dans ce pays. Le conflit interne continue de faire rage. Des millions d'Afghans, qui se sont réfugiés au Pakistan et en Iran, ne retourneront pas dans leur patrie tant que la paix ne sera pas rétablie. Il reste encore à trouver un règlement politique complet du problème de l'Afghanistan. Au centre de ce règlement se trouve l'exercice du droit du peuple afghan à l'autodétermination.

Le Pakistan a été profondément affecté par les conséquences du conflit en Afghanistan. Il a accueilli plus de trois millions d'Afghans qui ont trouvé refuge dans ce pays, fuyant le conflit cruel et prolongé qui déchire leur patrie. En accueillant ce peuple courageux et éprouvé et en lui fournissant nourriture et abri avec l'assistance généreuse de la communauté internationale, nous avons cherché à nous acquitter d'une obligation humanitaire envers un voisin en détresse. Le conflit ne se terminera pas pour ces réfugiés, et, par conséquent, pour le Pakistan car leurs souffrances sont les nôtres, tant que les conditions qui règnent à l'intérieur de l'Afghanistan ne leur permettront pas de revenir dans leur patrie dans la sécurité et dans la dignité.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

Nous attendons anxieusement le retrait complet des troupes soviétiques de l'Afghanistan et l'ouverture d'un dialogue intra-afghan pour l'établissement d'un gouvernement intérimaire reposant sur une base large. Ce n'est qu'ainsi que la paix sera rétablie, permettant aux réfugiés afghans de rentrer chez eux et au peuple afghan d'exercer son droit sacré à l'autodétermination.

Après la perte de plus d'un million de vies afghanes et l'exode de plus de 5 millions de réfugiés afghans au Pakistan et en Iran, un vaste effort sera requis pour rapatrier et réadapter les réfugiés, et pour reconstruire leur pays déchiré par la guerre. Nous nous félicitons de la nomination du Prince Sadruddin au poste de Coordonateur spécial des Nations Unies pour l'assistance économique et humanitaire au peuple de l'Afghanistan. Nous espérons que cette entreprise purement humanitaire ne sera pas utilisée par les parties intéressées à des fins politiques.

Nous sommes profondément inquiets devant la violation fréquente de nos frontières et de notre espace aérien. Ces violations se sont poursuivies après la signature des Accords de Genève. A plusieurs reprises, les aéronefs intrus ont pénétré plus profondément que jamais à l'intérieur de notre espace aérien. Près de 387 violations sur terre et dans les airs ont été enregistrées depuis l'entrée en vigueur des Accords de Genève, et ont fait 40 morts et 114 blessés.

Ces incursions armées ont été accompagnées de nombreux actes de terrorisme. D'après une étude annuelle intitulée "Schémas du terrorisme mondial en 1987", les incidents de terrorisme international ont augmenté de 7 % l'année dernière, essentiellement à la suite des attaques commises au Pakistan par les agents du régime de Kaboul, appuyé par les soviétiques. Deux cent cinquante-neuf attaques ont eu lieu à l'intérieur du Pakistan l'an dernier seulement, faisant 164 morts et 1 069 blessés. Depuis l'entrée en vigueur des Accords de Genève, il y a eu près de 70 autres actes de sabotage et de subversion, qui ont fait 74 morts et 55 blessés.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

Nous avons un enjeu vital dans la restauration de la paix et le retour à la normale en Afghanistan. Lorsque la paix sera finalement rétablie, ce sera dû à plusieurs facteurs, et en tout premier lieu à la volonté et à la capacité du peuple afghan de résister à l'agression étrangère. Le rôle des Nations Unies dans la cessation du conflit aura été tout aussi important, de même que l'appui apporté par l'Organisation de la Conférence islamique, le Mouvement des non-alignés et le soutien loyal fourni par les Etats-Unis sous le gouvernement du Président Reagan. Il convient également de reconnaître et de louer, au-delà des ravages d'un conflit cruel et déchirant, la contribution hardie et constructive du Secrétaire général Gorbatchev à l'heureuse conclusion des Accords de Genève.

Le Pakistan a signé les Accords de bonne foi et est fermement attaché à leur mise en oeuvre. La mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, après un certain nombre de visites d'inspection, a conclu dans son rapport ~~qu'elle~~ n'avait trouvé aucune preuve d'une quelconque violation des Accords de Genève par le Pakistan.

Les Accords de Genève préparent la voie à un règlement ~~qlObal~~ de la situation complexe existant à l'intérieur de l'Afghanistan. C'est pourquoi les Nations Unies continueront d'avoir un rôle à jouer dans ce qui se passera par la suite, et ce tant que les Accords n'auront pas été complètement appliqués, que les forces étrangères ne se seront pas retirées et que le dialogue entre les Afghans eux-mêmes n'aura pas donné naissance à un gouvernement intérimaire largement représentatif. Les réfugiés afghans pourront alors ~~rentrer~~ dans leurs foyers, et la population afghane tout entière pourra à ce moment-là déterminer librement son propre avenir.

Nous sommes réconfortés par le fait que l'appel en faveur de l'établissement d'un gouvernement largement représentatif en Afghanistan, qui a été lancé avec l'accord des quatre pays signataires aux Accords de Genève en avril dernier, a en outre reçu l'aval de la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue récemment à Nicosie.

Je saisis cette occasion pour exprimer au secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Diego Cordovez - l'actuel Ministre des affaires étrangères de l'Equateur - nos remerciements pour leur contribution dans la mise au point des instruments adoptés à Genève ainsi que pour la patience et le talent qui ont permis la signature, en avril dernier, des Accords par toutes les parties intéressées.

Le Pakistan a également étroitement contribué, par le biais de l'Organisation de la Conférence islamique, à promouvoir le processus de paix entre l'Iran et l'Iraq dans la guerre interminable qui a fait tant de morts et de dégâts. C'est

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

pourquoi nous célébrons à notre tour aujourd'hui l'immense succès obtenu par le secrétaire général dans l'instauration du cessez-le-feu qui, nous l'espérons, ouvrira la voie à un règlement de paix global, inaugurant ainsi une nouvelle ère de paix, d'amitié et de coopération fraternelle entre les deux pays. Le Pakistan n'a cessé d'être profondément inquiet tout au long du conflit. Comme pour l'Afghanistan, nous ne sommes pas simplement de proches voisins de l'Iran et de l'Iraq géographiquement parlant; historiquement, spirituellement et culturellement, nous sommes unis à ces pays par les liens les plus forts.

Le rôle joué par le Conseil de sécurité dans la cessation des hostilités a été un élément d'importance cruciale. Il a prouvé que l'action concertée de ses membres pouvait permettre au Conseil de s'acquitter efficacement de sa responsabilité première aux termes de la Charte. Nous souscrivons à la remarque faite par le secrétaire général dans son rapport annuel, à savoir que deux conditions sont essentielles pour pouvoir continuer d'appliquer avec succès la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité: la conviction, du côté des belligérants, qu'à l'inverse d'une trêve difficile, une paix authentique offre des chances de reconstruction et de progrès; et la nécessité, pour la communauté internationale, et particulièrement les membres permanents du Conseil de sécurité, de continuer d'exercer son influence pour parvenir à un règlement juste et durable.

La guerre de huit ans entre l'Iran-Iraq qui, Dieu merci, touche à sa fin, n'a été, toutes proportions gardées, qu'une calamité de brève durée comparativement au conflit arabe-israélien qui ravage le Moyen-Orient depuis plus de 40 ans.

Tout au long de cette période, les femmes et les enfants de Palestine ont fait preuve d'un courage et d'une vitalité extraordinaires en réussissant à garder intacte la flamme de la liberté. L'emploi le plus impitoyable de la force par Israël n'est pas parvenu à l'éteindre. Le peuple de Palestine est en constante effervescence, et tant que ses aspirations légitimes n'auront pas été réalisées, Israël ne saurait espérer vivre en paix.

La dernière phase du soulèvement palestinien qui a commencé en décembre de l'année dernière se poursuit aussi intensément. Tant que les résolutions pertinentes des Nations Unies ne seront scrupuleusement appliquées, la paix au Moyen-Orient sera aussi difficile à réaliser à l'avenir que par le passé.

Le peuple pakistanais est profondément attaché à la cause de la liberté de la Palestine - engagement aussi ancien que le Pakistan lui-même.

Nous continuerons de soutenir la cause palestinienne et d'oeuvrer inlassablement en faveur du rétablissement des droits inaliénables du peuple

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

palestinien à l'autodétermination et à l'existence en tant que nation sous la direction de l'OLP, son seul représentant légitime.

Le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Al Qods Al Charif, est indispensable au rétablissement de la paix dans cette ancienne terre. Nous demandons instamment la convocation, le plus rapidement possible, d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, en vue d'un règlement juste et global de la situation au Moyen-Orient.

Nous espérons sincèrement que la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, témoin du règlement de nombreux conflits régionaux, verra également se réaliser de rapides progrès sur la voie du règlement de la question du Moyen-orient, la plus ancienne question non encore résolue inscrite à son ordre du jour.

Il semble bien que l'on s'achemine vers un règlement pacifique des conflits régionaux, du Kampuchea au Sahara occidental et à la Namibie.

Nous espérons que les troupes vietnamiennes se trouvant au Kampuchea se retireront immédiatement et que le peuple de ce pays éprouvé, comme le peuple de l'Afghanistan, pourra décider librement de son propre destin, sans aucune ingérence ni pression de l'extérieur. Nous espérons que cette question d'importance cruciale sera réglée par les Nations Unies conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et grâce à l'action et à l'appui concertés de tous les pays épris de paix.

Nous nous félicitons des signes de progrès que l'on voit apparaître dans le règlement des problèmes politiques qui rongent la Namibie et d'autres parties de l'Afrique australe. Le Pakistan est tout acquis à la cause de l'indépendance de la Namibie sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO), unique et authentique voix du peuple namibien, et il continuera d'apporter un appui sans réserve au peuple namibien jusqu'à ce qu'il accède à la souveraineté et à l'indépendance.

S'agissant de l'élimination du système abominable de l'apartheid en Afrique du Sud, le Pakistan est également décidé à ne ménager aucun effort dans ce sens. En souscrivant à la Charte des Nations Unies, nous nous sommes engagés à défendre "la dignité et la valeur de la personne humaine". Les politiques et pratiques inhumaines du régime de Pretoria et ses actes d'agression contre les Etats de première ligne ne sauraient être tolérés.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

Nous saluons Nelson Mandela, ce redoutable combattant contre l'apartheid, et nous exigeons qu'il soit mis immédiatement fin à sa longue incarcération qui n'a pas réussi à briser son courage ni affaiblir sa détermination.

Nous nous félicitons également des signes qui semblent indiquer qu'on s'aiguille vers un règlement pacifique des problèmes dans la région centraméricaine. L'Accord de paix de Guatemala de l'an dernier, dont le Président Oscar Arias Sanchez, du Costa Rica, avait pris l'initiative, et les efforts en cours du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui offrent de bonnes perspectives de paix et de stabilité pour la région.

Nous espérons que le retour de la paix dans notre propre région du monde et dans la région du Golfe favorisera l'amélioration de nos relations avec l'Inde. Nous y accordons une importance toute spéciale tout en oeuvrant à la paix et à la coopération amicale avec tous nos voisins, tant sur le plan bilatéral que dans le cadre de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale. Nous avons pris un certain nombre d'initiatives pour démontrer notre volonté d'établir des relations de bon voisinage et de coopération avec l'Inde sur la base d'avantages mutuels et de l'égalité souveraine.

Le développement de relations amicales entre le Pakistan et l'Inde serait grandement facilité par la solution du différend portant sur Jammu et Cachemire qui continue de faire obstacle au processus de normalisation de nos relations bilatérales. Nous continuerons de rechercher le règlement pacifique de ce problème conformément à l'Accord de Simla et sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

L'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale est pleine de promesses pour notre région. La paix et la prospérité peuvent au mieux être assurées par le biais de la coopération planifiée par tous ses membres agissant de concert. La coopération et l'action conjointe seraient particulièrement efficaces dans des situations de catastrophe naturelle telle que celle qui s'est abattue récemment sur le Bangladesh.

Nous ressentons la plus vive sympathie et les préoccupations les plus profondes pour le peuple du Bangladesh pour les pertes en vies humaines et les pertes matérielles qu'il a subies à la suite des crues récentes qui ont inondé la plus grande partie de la campagne et des terres agricoles. Effectivement, au troisième sommet de l'Association de l'Asie du Sud pour la coopération régionale, tenu à Katmandou, il a été décidé d'entreprendre une étude sur des mesures

M. Yaquib-Rhan (Pakistan)

régionales propres à préserver notre environnement et à nous prémunir contre les catastrophes naturelles. Nous sommes convaincus que des mesures prises à temps et des efforts coordonnés par les pays membres, conformément à cette décision, peuvent contribuer efficacement à contrôler la répétition de telles catastrophes naturelles à l'avenir.

Le dialogue en cours entre les superpuissances sur la limitation des armements et le désarmement a abouti à des résultats significatifs. Nous espérons qu'un traité sur la réduction des armes stratégiques nucléaires pourra bientôt être conclu. Nous nous félicitons également des efforts déployés actuellement en vue de l'adoption de mesures propres à accroître la confiance entre les deux grandes alliances militaires et de la réduction de leurs forces classiques.

Les négociations bilatérales entre les suppuissances sur le désarmement, bien qu'elles soient importantes, ne peuvent se substituer au processus multilatéral de désarmement. Il y a trois mois, à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, on a examiné des questions qui touchent non seulement à la paix et à la sécurité mais également à la menace de destruction nucléaire qui pèse sur l'humanité. Presque tous les participants ont souligné la relation étroite entre le désarmement, la sécurité et le développement, et demandé instamment que soit réactivé le processus multilatéral de désarmement. Il y avait, certes, des divergences de vues sur certaines questions, mais le débat a révélé qu'il y avait accord sur de nombreux sujets importants et qu'un consensus se dégagait sur d'autres questions.

Il revient maintenant à la communauté internationale de préserver les acquis de la troisième session extraordinaire et de continuer à oeuvrer sur cette base afin de promouvoir les objectifs d'un désarmement général et complet. A cet égard, il y a un besoin urgent de mesures telles qu'une convention interdisant les armes chimiques, une interdiction globale des essais nucléaires, l'extension des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires, la cessation de la mise au point d'armes nucléaires, l'interdiction de l'introduction de nouveaux systèmes d'armes sur terre comme dans les océans, et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les perspectives de prolifération nucléaire en Asie du Sud et l'introduction de systèmes d'armes et de vecteurs sophistiqués dans notre région préoccupent profondément le Pakistan. Cela englobe les stocks de matériel fissile, l'acquisition de sous-marins nucléaires ainsi que la production locale d'armes

M. Yagub-Khan (Pakistan)

mortelles, telles que les missiles surface-surface à longue portée, qui vont détruire l'équilibre régional.

Le Pakistan a fait plusieurs propositions dans le domaine du désarmement nucléaire et classique afin d'écarter de notre région les dangers de la prolifération nucléaire et d'une course aux armements désastreuse. Nous sommes convaincus que, dans notre quête du désarmement général et complet, les approches régionales au désarmement sont très prometteuses et peuvent contribuer efficacement à cet objectif. Le Pakistan est pleinement attaché à cette approche qui, nous le croyons, est la seule qui soit viable dans une région qui a une longue histoire de tensions et de conflits. Nos propositions, tant sur le plan bilatéral que régional, visent à dissiper la méfiance et la suspicion à l'égard des intentions et capacités des uns et des autres et à promouvoir un climat de bonne volonté et de compréhension si nécessaire à la promotion du bien-être de nos peuples.

La situation économique internationale, pour ce qui est notamment des pays en développement, continue de nous préoccuper. Les années 80 constitueront la décennie perdue du développement. La faim, la maladie et la pauvreté continuent de ravager des continents entiers. Le niveau de vie dans nombre de pays pauvres a chuté considérablement. Le problème de la dette des pays en développement s'aggrave de jour en jour.

Il faut absolument rechercher des solutions concertées aux problèmes économiques internationaux. Les résultats auxquels ont abouti les efforts des Nations Unies déployés en ce sens doivent être évalués minutieusement de façon à parvenir à une nouvelle approche concertée au niveau multilatéral, à ranimer la croissance et le développement et à s'attaquer aux problèmes des pays en développement, s'agissant notamment du commerce, des finances, de la dette et de la réforme monétaire.

L'interdépendance croissante de l'économie mondiale souligne la nécessité primordiale de l'établissement de perspectives à long terme de collaboration économique internationale. Ma délégation appuie pleinement la recommandation du Conseil économique et social visant à lancer un processus global de préparation d'une stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, et la proposition du Groupe des 77 de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale d'ici à 1990 pour ranimer la croissance et le développement dans les pays en développement.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

La coopération entre les deux superpuissances, qui a aidé à poser les fondations d'un processus significatif de désarmement, aura très certainement une influence sur le rôle que celles-ci jouent aux Nations Unies. Dans une approche nouvelle à l'égard des Nations Unies, le Secrétaire général Gorbatchev a loué l'Organisation, et l'Union soviétique a décidé de payer tous les arriérés de sa quote-part aux opérations de maintien de la paix de celle-ci. Il semble qu'on peut s'attendre à une révision semblable de la politique des Etats-Unis s'agissant du paiement de ses arriérés au budget des Nations Unies.

M. Yaqub-Khan (Pakistan)

En cette année critique, l'appui financier aux Nations Unies est indispensable. Il serait effectivement tragique qu'à un moment où l'Organisation est en passe d'accomplir d'importantes missions de paix susceptibles de redonner foi en elle à l'humanité, le manque de ressources déjoue ses efforts et l'empêche de réaliser ses buts et ses objectifs.

Il est de bon augure que les deux superpuissances ainsi que les autres membres permanents du Conseil de sécurité et l'ensemble des Membres des Nations unies, au terme d'une période "maigre" provoquée par la rivalité entre les grandes puissances, souhaitent le renforcement des Nations unies. Les succès remportés récemment par les Nations Unies dans le règlement de problèmes régionaux sont dus en grande partie au dialogue et même à une identité de vues dans certains cas entre les deux superpuissances.

Les perspectives de paix qui se font jour dans de nombreuses parties du monde - et plus particulièrement en Afghanistan, en Afrique australe, au Sahara occidental, au Kampuchea et dans la région du Golfe - donnent une crédibilité sans précédent au système des Nations Unies et au rôle qu'elles joueront à l'avenir en oeuvrant à la paix et à la sécurité internationales.

On réalise que les Nations Unies sont le meilleur instrument pour forger un partenariat international viable pour la paix et le progrès. C'est la seule instance où tous les Etats peuvent conjuguer leurs ressources morales, intellectuelles, politiques, culturelles et scientifiques au profit de l'humanité.

Comme le secrétaire général le dit dans son rapport annuel :

"Le multilatéralisme s'est montré bien plus capable que ne le serait toute autre solution de rechange d'inspirer la confiance et de conduire à des résultats. Dans le monde entier, des millions d'hommes ont eu la preuve réconfortante du potentiel de l'Organisation et de la validité des espoirs qu'ils mettent en elle." (A/43/1, p. 2)

Alors qu'une décennie marquée par les conflits et l'agitation et souvent obscurcie par le cynisme et le désespoir s'achève, nous avons de bonnes raisons de regarder l'avenir avec confiance et réconfort.

M. ELLEMAN-JENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Après une période où beaucoup voyaient les Nations Unies en marge des grands problèmes du monde, les événements de l'année écoulée ont prouvé exactement le contraire. L'Organisation peut jouer un rôle clef dans le règlement de graves conflits internationaux. Après des années de guerres tragiques et sanglantes en Afghanistan

M. Bllemann-Jensen (Danemark)

et entre l'Iran et l'Iraq, les Nations Unies ont, en coopération avec les diverses parties, grandement contribué à y mettre fin.

En ce qui concerne l'Afghanistan, les efforts inlassables du secrétaire général et de son représentant personnel ont porté leurs fruits avec la conclusion, en avril, des Accords de Genève. Puis en août, après des années d'une diplomatie soigneusement élaborée par le Secrétaire général et le Conseil, l'Iran et l'Iraq sont finalement convenus d'un cessez-le-feu sur la base de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité. Il reste bien sûr beaucoup à faire, mais des bases solides ont été jetées en vue de mettre rapidement fin à ces conflits internationaux.

J'aimerais saisir cette occasion pour rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour sa diplomatie habile et discrète et aux officiers de différents pays qui se sont portés volontaires comme observateurs des Nations Unies dans les deux régions.

Les Nations Unies et le Secrétaire général ont également, à des degrés divers, un rôle important à jouer dans la recherche de solutions d'ensemble, justes et durables à d'autres conflits régionaux: Chypre, Kampuchea, Afrique australe, conflit arabo-israélien, Liban, Sahara occidental, Amérique centrale. Si la volonté politique des parties concernées d'arriver à des solutions pacifiques est indispensable, la médiation impartiale des Nations Unies est un facteur essentiel, car elle aide ces mêmes parties à surmonter leurs divergences et à appliquer les accords auxquels elles sont parvenues. Voilà pourquoi tous les Etats Membres doivent appuyer pareils efforts.

Mon gouvernement se félicite du regain de confiance dans le multilatéralisme. Cela prouve une plus grande prise de conscience que les conflits régionaux nous touchent tous et que des solutions concertées s'imposent.

Lorsqu'on songe à toutes ces réalisations, il est difficile d'imaginer que dans le même temps les Nations Unies se débattent dans des difficultés financières. Et pourtant, c'est un fait: l'existence même de l'Organisation est en jeu parce que des Etats Membres diffèrent le paiement de leurs contributions mises en recouvrement.

De toute évidence, il est temps - plus que temps même - que tous les Etats Membres assument leurs obligations financières envers l'Organisation. Il ne s'agit pas seulement d'une obligation en vertu de la Charte mais, comme on l'a vu récemment, il est de l'intérêt évident de tous les Etats Membres, individuellement et collectivement, d'avoir des Nations Unies fortes et efficaces. S'il est vrai

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

que les déclarations d'appui politique sont importantes, il faut aussi que les Etats qui n'ont pas payé leur dû passent dès maintenant aux actes. Nous nous félicitons à cet égard des premières mesures prises récemment dans ce sens par le Gouvernement américain.

L'Organisation doit en même temps être efficace et rationnelle. Le processus de réforme décidé il y a deux ans a déjà donné des résultats, grâce en particulier à l'action de suivi du Secrétaire général.

Par contre, les résultats sont extrêmement décevants en ce qui concerne l'étude des structures et des fonctions intergouvernementales des Nations Unies dans le domaine économique et social entreprise par les Etats Membres.

Le Danemark juge nécessaire de redoubler d'efforts pour opérer des réformes dans le domaine économique et social si l'on veut rendre les Nations Unies plus efficaces et, partant, augmenter leur travail dans ces domaines.

La situation internationale est aujourd'hui pleine de promesses et, dans certains cas, on peut même parler de réalisations remarquables. Toutefois, il serait faux de laisser entendre que toutes les questions sur lesquelles l'Est et l'Ouest ne sont pas entièrement d'accord ont disparu au cours de l'année. C'est loin d'être le cas. Mais même dans ce domaine des faits nouveaux sont apparus et des résultats enregistrés qui laissent penser que la communauté des nations est sur la bonne voie en confrontant les nombreux problèmes en suspens.

La rencontre au sommet du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev à Moscou où, pour la première fois dans l'histoire, un accord a été finalisé sur le démantèlement de toute une catégorie d'armes nucléaires a lancé un message d'espoir au monde entier.

Un dialogue régulier et constructif au plus haut niveau est en soi un facteur positif extrêmement encourageant.

La solution concertée pour mettre fin à l'occupation tragique de l'Afghanistan est bien le signe aussi que les relations internationales se sont améliorées.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Ce ne sont là que des exemples, quoique très importants. J'ose croire que les choses ne vont pas s'arrêter là, que le processus d'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest va se poursuivre, que les deux parties connaissent l'ordre du jour qui nous attend et qu'il existe une volonté de progresser. Nous savons que nombre de nos partenaires de l'Est se sont profondément engagés dans la transformation fondamentale de leurs sociétés. Nous suivons leurs efforts avec intérêt et nous espérons que ces efforts, s'ils réussissent, permettront en soi de réduire les tensions et d'encourager la compréhension et la coopération entre les pays de l'Est et de l'Ouest. En attendant, nous devons nous attaquer au travail qui nous attend.

Ce serait une contribution notable au renforcement de l'amélioration des relations Est-Ouest en Europe si la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui siège à Vienne parvenait rapidement à des résultats équilibrés et réels. Une conclusion fructueuse de la réunion de Vienne ouvrirait la voie aux négociations entre l'Est et l'Ouest sur la stabilité en matière d'armes classiques. Elle permettrait aussi de faire de grands progrès dans le domaine des droits de l'homme qui intéresse directement les êtres humains de toutes conditions dans toute l'Europe.

Le climat politique qui règne actuellement dans le monde favorise les possibilités de réaliser des progrès notables dans les négociations sur le désarmement. Dans ce contexte, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur un document final à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Néanmoins, il serait erroné de dire que cette session est un échec. Les discussions et les négociations s'y sont déroulées dans une atmosphère positive de coopération et un travail précieux y a été accompli. On a réussi, pendant cette session, à réduire les divergences sur nombre de questions et à jeter de nouvelles bases de consensus.

L'une des tâches de l'Assemblée générale consistera à reconnaître et à souligner les progrès réalisés dans des domaines particuliers et à continuer d'exercer des pressions et à prodiguer des encouragements pour favoriser d'autres accords dans le domaine du désarmement. Nous devons nous efforcer de maintenir la confiance que nous avons mise dans le système de négociation multilatérale.

Nombreux ont été les appels ces dernières années en vue d'une interdiction des armes chimiques. Nous apprécions les progrès réalisés à la Conférence du désarmement. L'utilisation odieuse d'armes chimiques a rendu encore plus urgente

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

la conclusion d'un accord sur une convention globale interdisant ces armes. Toutes les parties doivent jouer un rôle actif dans les négociations à cette fin.

Le Danemark a signé le Protocole de 1925 sans condition. Nous n'avons pas d'armes chimiques et nous n'en voulons pas. Telle a toujours été notre politique ouvertement déclarée. Si tous les pays déclaraient leur politique eu égard aux armes chimiques et indiquaient s'ils détiennent ou non de telles armes, ils donneraient ainsi une marque de confiance et un important signal politique.

Nous estimons que l'appel lancé hier par le Président des Etats-Unis dans sa déclaration en vue de la convocation d'une conférence internationale chargée d'examiner les mesures qui pourraient contribuer à prévenir le recours aux armes chimiques est une initiative importante, particulièrement attrayante après l'horrible utilisation d'armes chimiques dont nous avons été les témoins dans la guerre du Golfe - utilisation nullement excusable et que nous condamnons vigoureusement.

Le Traité de non-prolifération reste l'un des accords de limitation des armements les plus importants conclus jusqu'à présent. Depuis son entrée en vigueur il y a 20 ans, il a contribué considérablement à la stabilité du monde. On a appris que certains pays avaient des ambitions nucléaires dans diverses régions du monde, et ces informations sont extrêmement inquiétantes. L'option nucléaire ne doit jamais devenir une solution attrayante aux besoins de sécurité tels qu'on les conçoit. Les soupçons et la méfiance doivent être contrecarrés par l'ouverture et la confiance. Le régime de non-prolifération fait essentiellement partie des mesures propres à établir cette confiance. C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les Etats qui n'en sont pas encore parties d'accéder au Traité de non-prolifération.

La question complexe du désarmement classique a manifestement suscité une préoccupation croissante ces dernières années. Tous les Etats sont investis d'une responsabilité directe dans ce domaine, et la question du désarmement classique devrait aussi continuer de se voir accorder un rang de priorité dans le débat multilatéral sur le désarmement aux Nations Unies, ce qui stimulerait et appuierait les efforts et les négociations à l'échelon régional.

Parmi les conflits régionaux, le Moyen-Orient est l'une des régions qui souffre particulièrement de la tension et de la violence armée. Pourtant, le début d'un dialogue a récemment supplanté l'affrontement armé dans ce qui est peut-être le conflit le plus brutal de notre époque. Le Danemark a constamment appuyé les

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

efforts faits par les Nations Unies pour mettre fin à la guerre entre l'Iran et l'Iraq, et nous nous sommes réjouis lorsqu'il s'est avéré que la cessation des hostilités n'était plus un espoir lointain, mais une réalité à portée de la main.

Il est compréhensible que huit années de guerre n'aient pu favoriser l'établissement d'un climat de confiance mutuelle propice à un règlement pacifique du différend. Le chemin menant à la stabilité permanente peut être long et ardu, mais nous devons faire tout notre possible pour le rendre plus aisé à parcourir et pour le raccourcir. La paix et la sécurité apporteront non seulement des avantages immenses aux populations de l'Iran et de l'Iraq, mais aussi plus de sécurité dans le monde où nous vivons.

Je m'engage à appuyer chaleureusement les efforts que doivent encore faire le secrétaire général et son Représentant personnel, l'Ambassadeur Eliasson, en vue du règlement de ce conflit. La participation du Danemark aux activités du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Iraq (GOMNUII) témoigne de notre engagement à contribuer au règlement pacifique du conflit.

La communauté internationale est profondément préoccupée de voir qu'on emploie maintenant les armes contre des civils kurdes. Non seulement cette brutalité est mise en évidence par la présence d'un nombre impressionnant de réfugiés dans un pays voisin, mais nous avons même reçu des informations fiables selon lesquelles des armes chimiques ont été utilisées. Cela est ignoble. L'utilisation d'armes illégales et les violations des droits de l'homme n'entrent pas dans le cadre des questions internes, et il est normal qu'elles préoccupent la communauté internationale.

Le dialogue n'a malheureusement pas remplacé l'affrontement dans le conflit arabo-israélien.

Une atmosphère de violence et de méfiance réciproque empêche la création d'un climat de confiance, qui est indispensable pour amener les parties à négocier. Les événements tragiques qui se déroulent dans les territoires occupés par Israël ne le montrent que trop clairement. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de retenue. Les mesures de répression prises par les forces israéliennes ne sont pas conformes au droit international et doivent être abrogées.

N. Ellemann-Jensen (Danemark)

La déclaration faite le 31 juillet par S. M. le Roi Hussein selon laquelle la Jordanie ne revendique plus la souveraineté sur la Rive occidentale a créé une situation nouvelle. Je conjure toutes les parties de faire preuve de modération et de ne prendre que des mesures qui pourront promouvoir la cause de la paix.

La tenue d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies semble actuellement être la seule façon de parvenir à un règlement juste et durable du conflit.

Au Liban, la ~~méfiance~~ **méfiance** mutuelle a eu des ~~conséquences~~ **conséquences** catastrophiques : troubles, combats entre civils et souffrances humaines. La crise constitutionnelle engendrée par l'élection d'un nouveau Président a ~~exacerbé~~ **exacerbé** les problèmes, et nous demandons à toutes les parties ~~de faire preuve de~~ **de faire preuve de** retenue et de bonne volonté pour sauvegarder l'existence même du Liban.

M. E11emann-Jensen (Danemark)

Il est évident que la grave situation qui existe présentement en Afrique australe est due, pour une très large part, à la politique de l'Afrique du Sud. Par ses actes de déstabilisation qui prennent la forme d'agressions militaires, de pressions économiques et d'un appui direct à des mouvements rebelles armés dans les pays voisins, l'Afrique du Sud a gravement sapé le développement social et économique de la région, ce qui affecte négativement la vie quotidienne de millions de personnes.

En Afrique du Sud même, le système détestable d'apartheid continue sans perspective de changement significatif. L'apartheid est toujours une violation flagrante des droits de l'homme fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Des milliers de personnes sont en prison pour délit politique. D'autres sont forcés de chercher refuge à l'étranger. Pour les millions de victimes de l'apartheid qui restent en Afrique du Sud, la situation se détériore constamment. Il est urgent d'entamer un dialogue national authentique en Afrique du Sud, qui transcende couleur, politique et religion. Il va sans dire qu'il incombe à l'Organisation de réfléchir et d'agir face à la profonde préoccupation et à l'indignation de l'ensemble de la communauté internationale devant la persistance des graves violations des droits de l'homme fondamentaux perpétrées par le régime d'apartheid. L'apartheid ne saurait être réformé. Il faut l'abolir.

En Namibie, l'Afrique du Sud continue son occupation illégale et son oppression de la population. L'indépendance de la Namibie se fait attendre depuis longtemps et devrait être recherchée par tous les moyens pacifiques. Les négociations en cours entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud ont fait espérer que le Gouvernement d'Afrique du Sud retire ses forces de la Namibie et que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sera appliquée. Le Danemark espère que les négociations permettront de mettre fin aux interventions armées de troupes sud-africaines sur le territoire de l'Angola et d'instaurer la paix en Angola.

Pendant nombre d'années, le Gouvernement danois a appuyé activement la lutte contre l'apartheid et prêté son aide aux pays d'Afrique australe dans leurs efforts de développement. En attendant des sanctions obligatoires du Conseil de sécurité, le Gouvernement danois a pris des mesures unilatérales en vue de mettre fin au commerce avec l'Afrique du Sud et la Namibie et de limiter d'autres relations avec l'Afrique du Sud au minimum absolu. Notre diplomatie s'efforce systématiquement

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

d'encourager d'autres pays à accroître leur contribution pour renforcer l'efficacité de la pression internationale contre l'apartheid.

Au mois de mars de cette année, le Danemark et ses partenaires nordiques ont adopté la nouvelle version d'un Programme d'action nordique contre l'apartheid. Le programme demande l'accroissement de l'assistance aux pays voisins de l'Afrique du Sud pour pallier les effets de la déstabilisation, renforcer leur pouvoir de résistance et réduire leur dépendance face à l'Afrique du Sud.

Plusieurs pays d'Afrique australe sont de grands bénéficiaires de l'assistance danoise au développement au niveau tant bilatéral que régional par l'intermédiaire de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADOC). Nos efforts conjoints visent à promouvoir le développement économique et social et celui des ressources sociales et humaines. Ce développement revêt aussi une importance particulière en ce qu'il permettra à ces pays d'affronter les problèmes particuliers à la région, suscités par l'apartheid, les troubles politiques et les catastrophes naturelles.

Mon gouvernement se félicite de la conclusion fructueuse des pourparlers sur l'Afghanistan par la signature des accords de Genève le 14 avril, qui tracent la voie au retrait des forces soviétiques après plus de huit ans d'occupation. Nous félicitons le Secrétaire général et son représentant spécial du succès de leurs efforts inlassables et judicieux; nous rendons également hommage au Pakistan, qui a bien voulu accueillir des millions de réfugiés afghans au fil des ans. Ces accords représentent un pas important vers la solution de la crise afghane. Nous espérons que cela mènera à un règlement politique global, y compris le retour volontaire des réfugiés, la possibilité pour le peuple afghan d'exercer son droit à l'autodétermination et la restauration d'un Afghanistan souverain, indépendant, neutre et non aligné. De grands efforts d'assistance sont en cours sous l'égide des Nations unies, et le Danemark ne manquera pas d'y apporter sa contribution.

Le peuple du Kampuchea a subi des épreuves indescriptibles, d'abord aux mains du régime indigne de Pol Pot, ensuite du fait de l'occupation vietnamienne. Le Kampuchea doit être libéré des troupes étrangères et ne plus craindre le retour de l'horrible brutalité des Khmers rouges. La réunion officielle de Dhakarta au mois de juillet permet d'espérer que toutes les parties concernées comprennent maintenant qu'une solution politique est nécessaire. Nous demandons instamment que le dialogue soit poursuivi énergiquement et nous espérons qu'il mènera au rétablissement d'un Kampuchea souverain, indépendant, neutre et non aligné,

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

conformément aux résolutions des Nations Unies. Le droit à l'autodétermination du peuple kampuchéen doit être pleinement respecté.

S'agissant de la péninsule coréenne, mon gouvernement a été encouragé par les initiatives prises ces derniers mois, en particulier par la Déclaration du Président Roh le 7 juillet, et par sa proposition de réunion des présidents du Nord et du Sud. Une reprise du dialogue direct entre les deux parties est la seule façon de parvenir à une solution pacifiques. On sait que le Danemark est un ferme partisan du principe de l'universalité. Nous espérons que, selon ce principe, le peuple de Corée deviendra bientôt membre de l'Organisation. Mon gouvernement lui transmet ses meilleurs vœux de succès pour les jeux Olympiques de Séoul.

Il y a un an, l'Assemblée a ressenti satisfaction et soulagement à l'issue du Plan de paix de Guatemala. A l'automne 1987, nous avons vu les pays d'Amérique centrale prendre un certain nombre de mesures pour l'application de cet accord. Néanmoins, une paix authentique et une démocratie réelle n'ont pas encore été instaurées dans l'ensemble de l'Amérique centrale. Malheureusement, des événements récents font ressortir une orientation dans la mauvaise direction. Le respect de la liberté d'information et d'opinion et d'autres libertés fondamentales, que l'accord de Guatemala prévoyait comme pierre angulaire du processus, est de nouveau gravement compromis. La violence et le mépris des droits fondamentaux vont de pair avec des tentatives de coups et d'autres troubles. La véritable paix et la démocratie authentique semblent une fois de plus être des espoirs lointains.

Le Gouvernement danois continue de croire que sans une démocratie qui permette la participation totale de la nation aux systèmes politiques, et sans le respect des droits de l'homme fondamentaux, on ne peut trouver de solution durable aux très nombreux problèmes de la région. Ainsi, nous restons convaincus qu'il est essentiel que les pays d'Amérique centrale persévèrent dans leurs efforts conformément à l'Accord réalisé à Guatemala. En même temps, tous les pays qui entretiennent des liens avec la région et qui y ont des intérêts doivent coopérer constructivement au processus. Avec nos partenaires de la Communauté européenne, nous sommes prêts à continuer d'appuyer activement ces efforts.

L'appui du Danemark aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies a toujours été une partie importante de notre politique à l'égard des Nations Unies. Nous avons démontré activement notre appui en participant aux opérations de maintien de la paix et aux missions d'observation au Moyen-Orient, au Cachemire et

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

à Chypre, de même qu'en Afghanistan et au Pakistan. Plus récemment, le Danemark a affecté des officiers au Groupe d'observateurs militaires Iran-Iraq des Nations Unies. Nous avons aussi réaffirmé notre volonté de participer au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT).

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Le Danemark a maintes fois souligné que tous les Etats Membres des Nations Unies ont une responsabilité commune pour les activités de maintien de la paix des Nations Unies et pour leur financement. Il est regrettable que certaines opérations de maintien de la paix se heurtent encore à de graves problèmes financiers, en particulier la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et la Force des Nations Unies à Chypre. Dans ces deux cas, la charge financière est assumée par les pays qui contribuaient sous forme de troupes de façon peu raisonnable. Si le Groupe d'assistance de transition des Nations Unies est approuvé comme prévu, cela ajoutera sans aucun doute une nouvelle dimension encore plus difficile à des problèmes déjà existants.

Sur cette toile de fond, nous pensons qu'il est impératif de trouver un accord entre les Etats Membres sur le financement des opérations de maintien de la paix en cours et à venir, afin que la charge financière ne soit plus supportée que par les pays qui fournissent des troupes. Néanmoins, si les efforts à cette fin se révélaient infructueux, le Danemark se sentirait forcé de revoir la meilleure façon d'allouer ses contributions aux opérations de maintien de la paix.

Passant aux questions économiques internationales, je tiens à souligner l'importance essentielle d'arriver à une compréhension commune des défis qui nous sont lancés. Il est nécessaire d'améliorer la coordination macro-économique pour corriger les principaux déséquilibres. Un autre élément important est l'issue fructueuse de l'Uruguay Round. Nous partageons tous la responsabilité d'assurer et de renforcer un système commercial ouvert, libéral et multilatéral. Il faut réduire les tendances protectionnistes et il faut équilibrer les solutions avec des avantages accrus pour tous les participants, y compris les pays en développement. Tout en respectant le principe d'un traitement différentiel et plus favorable, il faut encourager les pays nouvellement industrialisés à s'intégrer davantage, de façon progressive et conformément à leurs possibilités dans les systèmes ouverts multilatéraux des questions monétaires et financières et du commerce international.

Il est difficile de parler d'un certain nombre de problèmes de développement économique sans souligner également la nécessité que ce développement soit soutenable. Les solutions à court terme qui sapent l'environnement et les ressources naturelles sur lesquelles se fonde le développement économique et social à plus long terme, sont, si l'on peut les éviter, cyniques et représentent un affront pour les générations futures qui n'ont pas la possibilité de prendre la parole pour s'opposer aux décideurs d'aujourd'hui.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Des cas récents d'exportations illégales de déchets dangereux vers d'autres pays ne sont qu'un exemple de nombreuses pratiques qui doivent être corrigées. Il faut espérer que le processus actuel d'étude, d'examen et de mise en oeuvre des recommandations que l'on trouve dans le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et dans la Perspective de l'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà, nous permettra d'avancer progressivement dans la bonne direction.

Il est nécessaire de renforcer l'assistance à des conditions de faveur vers les pays à faible revenu, à l'appui des efforts visant la reprise du développement économique et social. Cependant, les ressources demeurent rares. Il est inquiétant de voir que le niveau de l'aide publique au développement reste bien en deçà des objectifs convenus sur le plan international. En fait, le coefficient d'aide publique au développement par rapport au produit national brut est en diminution et c'est pourquoi je demande instamment à tous les pays industrialisés d'accroître leur aide publique au développement.

Il y a quelques années, le Danemark a décidé sur la base d'un large consensus politique d'accroître progressivement son assistance au développement de façon à ce qu'elle atteigne 1 % du produit national brut danois en 1992. En 1988, notre assistance au développement a atteint 0,88 % de notre produit national brut.

De nombreux pays en développement qui connaissent des tensions économiques et sociales se heurtent à un bouleversement grave de l'environnement. Les problèmes ont assumé de telles dimensions que, très souvent, elles dépassent de loin la capacité administrative et financière de ces pays. C'est pourquoi il est important, à l'aide d'une assistance multilatérale et bilatérale, de renforcer leur capacité à résoudre les problèmes de l'environnement, de façon à appuyer un développement solide et soutenu. Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer dans ces efforts. Du point de vue politique, on a reconnu la nécessité de prendre des mesures. Cette entente doit se traduire en actions opérationnelles et concrètes.

Les femmes jouent un rôle décisif dans le processus de développement. Il est donc impératif de poursuivre et de renforcer les efforts de développement visant le progrès des femmes du point de vue économique, social et juridique.

L'adoption par consensus en 1986 du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique reconnaissait la nécessité de renforcer des efforts concertés pour s'attaquer aux problèmes des

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

pays subsahariens. Le Programme a réussi grâce aux initiatives concrètes prises ces dernières années par les pays africains eux-mêmes et par la communauté internationale. L'issue des travaux du Comité spécial sur l'examen du programme d'action souligne l'engagement mutuel continu envers le programme d'action et montre clairement la nécessité pour que toutes les parties prennent davantage de mesures.

Nous sommes à la veille d'une quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Des changements imprévus dans l'environnement international ont radicalement modifié les réalités de la présente décennie. Nous avons appris qu'une stratégie ne peut pas examiner tous les problèmes de développement en général. Une nouvelle stratégie de développement pour la quatrième Décennie pour le développement doit être souple dans ses objectifs. Il est nécessaire d'avoir une approche novatrice. Il faut qu'elle soit pragmatique et réaliste, engageant aussi bien les pays en développement que les pays développés.

Le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, que nous allons tous célébrer le 10 décembre prochain nous rappelle que l'une des tâches fondamentales de cette organisation est de promouvoir et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Après 40 ans, ce devoir est malheureusement toujours pertinent.

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle, l'Organisation s'est engagée dans un travail intensif d'établissements de normes. L'une des tâches importantes qui nous incombent dans les années à venir est la mise en oeuvre de ces normes. C'est pourquoi mon gouvernement se préoccupe du fait que la mise en oeuvre de divers instruments est ralentie à cause de certains gouvernements qui ne s'acquittent pas de leurs obligations financières au titre de ces instruments, entravant ainsi les systèmes de surveillance. Si l'on veut que les Nations Unies soient plus efficaces dans la lutte contre les violations des droits de l'homme, il est nécessaire que tous les Etats adhèrent à ces instruments et remplissent leurs obligations financières.

Une triste conséquence des nombreux abus des droits de l'homme est que des millions de personnes ont été forcées de quitter leur pays, craignant pour leur vie ou pour leur liberté. Au cours de la dernière année nous avons vu quelques signes encourageant concernant la situation des réfugiés dans le monde, mais la communauté internationale se heurte toujours au défi immense qui consiste à trouver des solutions durables aux difficultés que connaissent ces millions de réfugiés.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Nous reconnaissons et nous louons les efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, mais en même temps nous comprenons que ces efforts n'aboutiront que si l'Office peut compter sur le plein appui de tous les membres de l'Assemblée.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

Au fil des ans mon gouvernement a été le ferme défenseur du Haut Commissariat et il souhaiterait voir son rôle encore renforcé et développé. A cette fin, mon gouvernement a lancé, il y a deux ans dans cette assemblée, un certain nombre d'idées visant à renforcer le rôle du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, notamment par un programme global de lieux de réinstallation à la disposition du Haut Commissariat et par des ressources financières supplémentaires aux pays de premier asile. En Europe, l'esquisse d'une structure permettant d'aborder ce problème dans un esprit humanitaire commence à prendre forme. Mon gouvernement est persuadé que ce n'est que grâce à une action concrète de ce genre et avec la participation active du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés que nous serons en mesure de mettre au point une approche globale du problème international des réfugiés.

J'espère que les éléments contenus dans ce projet pourront être travaillés davantage et utilisés dans d'autres régions où la situation des réfugiés se présente également sous un jour douloureux.

L'Assemblée générale, au cours de la présente session, devra s'occuper de nombreuses questions complexes liées à la paix et aux progrès de l'humanité. Avant à l'esprit des progrès importants réalisés sur divers fronts l'an dernier, j'espère sincèrement que nous pourrons aller de l'avant au cours des mois à venir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice de son droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes; les délégations doivent faire ces interventions de leur place.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation partage pleinement le sentiment exprimé par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan qui souhaite que des relations de bon voisinage règnent entre nos deux pays. Mon premier ministre a déclaré à de nombreuses reprises qu'il était de la plus haute priorité pour le Gouvernement de l'Inde de vivre dans la paix et l'amitié avec tous ses voisins, y compris le Pakistan. Ce n'est donc pas sans quelque hésitation que ma délégation se voit contrainte d'exercer son droit de réponse à la suite de la déclaration faite au début de cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

M. Ellemann-Jensen (Danemark)

L'Accord de Simla, ~~signé~~ par les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan en 1972, fournit la base à partir de laquelle on peut résoudre toutes les questions en ~~suspens~~ entre les deux pays par le biais de négociations bilatérales et de moyens pacifiques. C'est pourquoi ma délégation regrette que le ~~ministre~~ des affaires étrangères du Pakistan ait fait allusion ici à la prétendue ~~question~~ du Jammu-et-Cachemire.

M. CHOHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : A propos de la remarque qui vient d'être faite par le ~~représentant~~ de l'Inde, ma délégation, voudrait ~~rappeler~~ la position du Gouvernement du Pakistan au sujet de la question du Jammu-et-Cachemire. Cette position est bien connue et il n'est pas nécessaire de la réitérer.

La question du Jammu-et-Cachemire n'a pas été résolue et sera réglée conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et ~~dans~~ l'esprit de l'Accord de Simla.

La séance est levée à 19 h 45.

